



**Conseil d'Administration
Séance du 11 Mars 2022
Délibération N° CA/2022/004**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021
DU PARC NATIONAL DE LA REUNION**

Le Conseil d'Administration du Parc national de La Réunion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de gestion DIR-2022-001 de l'ordonnateur pour la présentation du compte Financier de l'exercice 2020,

Vu les éléments du compte financier,

Après avoir entendu l'Agent Comptable,

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 83,6 ETPT sous plafond et 7,56 ETPT hors plafond
- + 7 924 488,65 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 5 837 170,80 € *personnel*
 - 1 673 641,04 € *fonctionnement*
 - 24 282,37 € *intervention*
 - 389 394,44 € *investissement*
- + 7 636 358,79 € de crédits de paiement dont :
 - 5 835 454,15 € *personnel*
 - 1 659 758,25 € *fonctionnement*
 - 28 748,00 € *intervention*
 - 112 398,39 € *investissement*
- + 9 117 909,57 € de réalisation de recettes
- + 1 481 550,78 € de solde budgétaire excédentaire

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments relatifs au compte financier 2021 suivants :

- + 1 660 215,83 € de variation de trésorerie
- + 1 177 778,34 € de résultat patrimonial
- + 1 353 562,61 € de capacité d'autofinancement
- + 288 655,93 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, le bilan, le compte de résultat et la balance sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comptable excédentaire à hauteur de + 1 177 778,34 € en report à nouveau créditeur (compte 119).

ARTICLE 4 :

Le Directeur de l'Établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion et conformément au délai fixé par l'article R331-44 du Code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 11 mars 2022

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

15 MARS 2022

ARRIVÉE

Le Président, Le Directeur,

Éric FERRERE Jean Philippe DELORME

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	15/03/2022
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	15/03/2022
Date de transmission au MTES	15/03/2022
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	15/03/2022
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	15/03/2022
Date de publication au RAA	15/03/2022
Date d'affichage	15/03/2022
Date de retrait	

Conseil d'Administration du 11 mars 2022

Rapport n° DIR-2022-001

Objet : NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

Le Parc national de La Réunion est soumis au Décret 2012-1246 du 07 novembre 2012, relatif à la Gestion Budgétaire Comptabilité Publique (GBCP) ayant instauré une comptabilité budgétaire en plus de la comptabilité générale.

Le compte financier est l'occasion de présenter les résultats budgétaires, d'analyser les réalisations budgétaires et leurs incidences comptables.

Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments du compte financier de l'exercice 2021 :

(I) Les éléments de contexte particuliers à l'année 2021

(II) Présentation de l'activité 2021

(III) Le compte financier 2021

I. Éléments de contexte de l'année 2021

Sur le plan de **la gouvernance du Parc National de la Réunion** et à la suite du renouvellement du Conseil d'Administration fin 2020, 2021 a été marquée par les élections régionale et départementale. A l'issue des élections, le Département de La Réunion connaît une continuité dans sa mandature. En revanche, la Région Réunion voit, quant à elle, une alternance pour la sienne. Par ailleurs, l'élue du Conseil Régional occupant le poste de 1^{ère} Vice-Présidente et celle du Conseil Départemental occupant le poste de 2^{ème} Vice-Présidente, ont vu leur mandat expirer en juin 2021 suite aux élections. Afin de pourvoir les 2 sièges de Vice-Président pour la période restant à courir jusqu'au prochain renouvellement général, il a été procédé à une élection lors du CA du 1^{er} octobre 2021. Les 2 sièges sont revenus à la Région et au Département offrant ainsi une certaine continuité dans la gouvernance du Parc National.

Dans le cadre des **partenariats avec les collectivités**, la commune de St Philippe est devenue la 20^{ème} commune à adhérer à la Charte du Parc sur les 24 communes que compte l'île. La fin de l'année 2021 a été déterminante pour poser les bases de l'articulation avec la Région et le Département sur des sujets aussi importants que sont la Charte et les fonds structurels européens FEDER et FEADER. A ce titre, il est envisagé de conclure en 2022 une convention cadre de partenariat avec le Département sur la base des nombreuses collaborations en cours et de construire un programme de travail priorisé avec la Région, pour opérationnaliser notre convention stratégique signée en 2021 et ainsi tracer les nouvelles perspectives pour les années à venir.

Au titre de la **nouvelle programmation européenne 2021-2027**, des notes stratégiques ont été rédigées pour anticiper sur la rédaction des fiches mesures FEDER en vue de relayer auprès de l'autorité de gestion les enjeux stratégiques sur les thématiques (i) du développement des hauts et des portes de Parc et (ii) sur la mobilisation des ressources financières concernant la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), (iii) sur le financement de programmes de recherche action (Pétrel, EEE végétales phase II et EEE animales phase I etc.). Il est à noter aussi que le Cadre Stratégique des hauts sera réactualisé, en lien avec les nouvelles stratégies régionales et départementales et que dans ce cadre la contribution d'une démarche portes de Parc « rénovée » pourra venir contribuer utilement à une politique globale pour les hauts.

Lors du budget initial 2021, le Parc National avait également affiché sa volonté de s'inscrire dans le **Plan de Relance**. L'établissement a pu bénéficier de plusieurs dotations en provenance du Ministère de tutelle (MTES 1,7M€) mais également du Ministère des Finances (DIE 431.000€) permettant le financement intégral d'un nouveau programme d'opérations 2021-2023 reposant sur 4 projets territorialisés décrits en annexe 1 du présent rapport.

II. Présentation de l'activité 2021

Axe 1 : Conserver les espèces et habitats et lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

▪ Lutte contre les EEE – végétales

Dès 2018 le Parc a financé et animé un dispositif partenarial pour co construire ; (i) un état zéro de la situation sur la conservation des habitats et les enjeux de conservation, (ii) bâtir une stratégie priorisée de lutte et restauration des habitats.

Cette cartographie a fait l'objet d'une validation partenariale¹ et la méthode de travail a fait l'objet d'un avis positif du CSRPN. Le diagnostic a permis d'identifier à ce stade des enjeux quantitatifs ; 58 000 ha avec des enjeux de préservation majeurs, 54 000 ha devant faire l'objet d'une intervention de lutte de restauration ou de gestion dont 6000 ha sur lesquels intervenir en urgence. Dans le mode d'organisation actuel, la grande majorité des actions sont menées sur le foncier départemento-domaniale (DépDom), et sur des fonds FEADER mobilisés par le Département et mis en œuvre par l'ONF. Ce modèle permet d'intervenir annuellement sur 600 ha.

Pour être au niveau des enjeux, la stratégie élaborée a posé 2 orientations ; doubler la capacité d'intervention, et changer d'échelle (hors DépDom). Cela implique ; (i) de gagner en efficacité en matière de diagnostic, de lutte et de suivi, en renforçant l'aspect recherche développement, (ii) de développer une nouvelle capacité d'intervention en construisant une commande publique et une capacité de formation pour accompagner l'émergence de filières dans les métiers de l'ingénierie écologique, (iii) mailler le travail avec d'autres politiques publiques pouvant gérer les espaces en proximité de cœur et (iv) développer des espaces d'actions citoyennes (sensibilisation). Cette démarche a permis de construire un cadre opérationnel en 4 axes qui reprends la structure de la fiche P01 du Projet d'Établissement et sert de référence pour les actions des différents partenaires (cf. annexe 2)

Ce travail sera renforcé pour le déploiement de sa phase II, par une coopération technique conclue en 2021 avec le réseau des Parcs Nationaux d'Afrique du Sud (SANPARKS). Un financement FEXTE de 1,5 M€ abondé par des fonds MAE-MOM à hauteur de 350.000€ permettra de renforcer la capacité de recherche action réunionnaise sur le sujet.

Un travail spécifique sur un diagnostic des friches à enjeux a également été mené, il a permis de quantifier et spatialiser la problématique. Une phase d'expérimentation de modèles de gestion a été lancée en collaboration avec un organisme de vulgarisation et transfert des résultats de la recherche. Un accompagnement de la filière palmiste a été initié en ce sens.

▪ Lutte contre les EEE - animales

Nous avons priorisé le travail de lutte autour des 2 espèces qui aujourd'hui posent la majorité des problèmes en matière de conservation des espèces et de gestion des espaces naturels ; (i) les chats, (ii) les rats. La gestion/régulation de ces espèces présente un enjeu majeur pour la conservation de l'avifaune avec un impact également notable des rats concernant la restauration des habitats (consommation des graines).

Pour les chats versus l'avifaune, un travail fouillé pour identifier les dynamiques, identifier les noyaux de populations a été mené sur fonds Life. Ce travail a permis de définir une stratégie à plusieurs niveaux : (i) dans les espaces naturels en proximité des habitats des Tuit Tuit et Pétrels, (ii) dans les espaces intermédiaires ruraux qui alimentent les flux vers les milieux naturels et (iii) dans les milieux urbains.

Cette stratégie qui mêle dispositifs létaux sur site, captures et extraction du milieu naturel, stérilisation, est réalisée par le Parc dans la continuité des actions financées par le Life. La question réglementaire a également été au centre

1 Conseil Départemental, Conseil Régional, ONF, Université, CIRAD, Conservatoire Botanique des Mascareignes, DEAL,

d'une réflexion qui a abouti à la construction de deux arrêtés du directeur pour les espèces concernées. Pour amplifier l'action, une stratégie partenariale avec les communes et les EPCI en élargissant le sujet à ceux des chiens errants dans les espaces touristiques reste à construire. C'est l'objectif de la phase II du travail qui vient de bénéficier de fonds du FEDER pour renforcer temporairement les moyens du Parc sur ce sujet.

▪ **Conservation des espèces les plus menacées**

Le Parc national de La Réunion a porté le projet « ESPECE » (Études et Sauvegarde des Plantes En danger Critique d'Extinction) visant à la conservation de la flore menacée. Ce projet a été co-financé par l'Europe sur fonds FEDER ainsi que par l'Etat, le Conseil Départemental et la Région Réunion.

Regroupant des actions de conservation majoritairement in-situ mais aussi ex-situ, ce projet a été mené avec les principaux acteurs locaux et en particulier le Conservatoire Botanique National de Mascarin, le Département et l'ONF.

En raison de la crise, le projet avait dû être prolongé sur 2021 pour finaliser les plantations sur les saisons les plus propices.

L'Etablissement a porté également en tant que coordinateur bénéficiaire :

- le projet LIFE+ Forêt sèche en partenariat avec le Conservatoire du Littoral dans le but de poursuivre la restauration et la reconstitution de cet habitat menacé et des espèces le composant .
- le projet LIFE+ Pétrels qui a conduit à des avancées majeures concernant la connaissance et la conservation des deux pétrels endémiques, le Pétrel de Barau et le Pétrel noir de Bourbon.

L'Etablissement a ainsi pu bénéficier sur 2021 du versement de solde financier au titre de ces différents projets.

▪ **Transition écologique, une nouvelle approche de la problématique de l'éclairage : le programme les Jours de la Nuit**

Le Parc a organisé pendant 10 ans un événementiel appelé les Nuits Sans Lumière. Il visait à réduire l'éclairage sur la zone urbaine, au moment de la migration des pétrels juvéniles. L'approche a généré des partenariats intéressants mais restait limité à une entrée taxon et ne concernant qu'une petite période de l'année (avril). En 2019, des Ateliers Territoriaux Lumière ont été organisés en partenariat avec la Région, le Syndicat d'électricité, l'ADEM, EDF et la DEAL. Les ateliers ont été centrés sur deux situations particulières ; l'une urbaine et l'autre rurale.

Le bilan a permis de pointer des initiatives éparses et un intérêt à travailler sur la compréhension de la demande citoyenne pour mieux adapter les politiques publiques. Cette demande devant être considérée dans sa diversité, en lien avec les lieux habités, les modes d'habitations etc. Les thèmes à cibler au-delà de la biodiversité sont également élargis avec ; la question de la santé, du lien social, de la sécurité. Ce travail a donné lieu à la mise en place d'un programme appelé **les Jours de la Nuit** qui intervient tout au long de l'année.

Une chargée de mission sur ce thème a été intégrée dans l'équipe et un groupe de chercheurs a été mobilisé pour creuser les différents aspects de la question dès octobre 2021 en vue de bâtir un programme pluriannuel. Ce thème fait partie intégrante de la politique d'éducation au territoire du Parc et fait l'objet à titre expérimental d'un projet de quartier sur la commune du Port. Des approche du même type sont également en cour dans des quartiers de la commune de St Denis et de St Louis.

▪ **Gestion des écosystèmes à enjeux comme vecteur d'une large mobilisation territoriale**

L'élaboration du plan d'action territorial de Mare Longue (St Philippe) a été une formidable opportunité de relier la gestion conservatoire de l'ancienne réserve nationale de Mare Longue (qui recèle les derniers vestiges de la forêt primaire de bois de couleur des Bas) à la construction d'un projet pour la zone d'adhésion située à proximité immédiate. La phase d'élaboration a donné tout son potentiel en réunissant des acteurs très variés qui n'avaient jamais travaillés réellement ensemble.

Le plan d'action a été approuvé et la phase de mise en œuvre a commencé tant sur le cœur de Parc qu'en zone d'adhésion. Un financement sur l'appel à projet MobBiodiv 2 de l'OFB a été recherché et obtenu à hauteur de 120.000€.

Effet directement collatéral de cette démarche, la commune de St Philippe a adhéré en janvier 2021 à la Charte du Parc National devenant ainsi la 20ème commune à adhérer sur les 24 que compte l'île.

Une démarche similaire était prévue en parallèle sur l'ancienne réserve de la Roche écrite. Retardé pour des raisons liées à la situation sanitaire, la démarche a été relancée et une réponse à la deuxième phase de l'appel à projet

MobBIOdiv a été construite qui a permis de capter pour 2022 les moyens nécessaires à un travail du type de celui mené sur Mare Longue.

- **Mobilisation des outils Police administrative et judiciaire pour l'atteinte des objectifs de la Charte**

Le chantier de modernisation de la réglementation applicable en cœur de Parc s'est poursuivi avec en ligne de mire la finalisation de plusieurs thématiques avant la fin 2021 soit par l'établissement de doctrines de mise en œuvre soit par l'instauration de nouveaux arrêtés du directeur ou décisions du Conseil d'Administration. De nombreux échanges avec les pétitionnaires et organismes concernés ont eu lieu à cette occasion et un important effort de communication est en cours pour rendre ce corpus plus facile d'accès et compréhensible.

Parallèlement, le Parc a poursuivi sa stratégie de positionnement très en amont des procédures, en accompagnement des maîtres d'ouvrages. C'est par exemple le cas pour les constructions à Mafate, avec l'appui du CAUE de la Réunion.

Le processus de formation, commissionnement, assermentation de 6 nouveaux inspecteurs de l'environnement a pu se terminer en juillet dernier par la remise officielle par le directeur de l'établissement des insignes et cartes de commissionnement à ces agents. Les priorités en matière de police judiciaire restent la lutte contre le braconnage en cœur de Parc (palmistes, tisanes), la circulation des véhicules à moteur et l'abandon de déchets.

De nouveaux agents doivent être commissionnés et assermentés et la question de la formation de ces agents reste problématique, aucune solution de délocalisation sur l'île n'a pour le moment été trouvée.

Les déchets abandonnés restent malheureusement un problème global à la Réunion. Un effort particulier de surveillance, de sanction et de nettoyage a été mis en œuvre sur la RD41 en cœur du Parc (route de la montagne entre les deux agglomérations de St Denis et de La Possession). De nombreux procès-verbaux et condamnations ont été obtenus suite à l'installation de pièges photos sur l'itinéraire. Parallèlement, des opérations importantes de nettoyage de certains sites ont été réalisées en partenariat avec les collectivités. Cette stratégie semble porter ses fruits puisqu' aucun signalement de dépôts sauvages n'a été rapporté sur ce secteur depuis le début 2021.

Axe 2 : Contribuer à l'aménagement et au développement économique des Hauts

- **Portes et chemins de découverte du Parc, la valorisation des patrimoines pour structurer un projet de territoire**

Le dispositif financier « portes de Parc » prévu dans le cadre du PO FEADER 2014/2020 entrera dans sa dernière année de programmation en 2022. 9 territoires sont engagés dans la démarche à des degrés variables.

Si sur certaines zones, la démarche a été fortement portée et appropriée, avec en corolaire une mise en œuvre harmonieuse sur le territoire, le dispositif est également fortement questionné sur d'autres communes, notamment suite aux élections communales de 2020.

Ainsi, le Parc a porté auprès des autorités de gestion du programme opérationnel FEDER/FEADER (le dispositif change de fond passant du FEADER au FEDER) une proposition d'élargissement de la démarche pour prendre en considération d'autres aspects de la Charte qui n'étaient pas éligibles jusqu'à présent ; l'objectif étant d'obtenir un outil d'animation, agile et modulable à la situation de chaque territoire et qui s'articule avec l'ensemble des mesures sectorielles du PO utiles à mobiliser pour la mise en œuvre de la Charte.

- **Gestion du Bien Pitons Cirques et Remparts inscrit au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO**

Les deux guides de prises en compte de la VUE dans les plans, projets, programmes ont été finalisés en 2021 pour être largement diffusés. Différentes démarches visant à améliorer l'appropriation de ces concepts auprès de différents publics sont aussi en cours y compris des formations construites en lien avec le CNFPT.

Sur la dimension paysage, l'élaboration du plan paysage a été officiellement lancée mi 2021. Cette démarche doit permettre de relancer une dynamique collective sur ce sujet, qui viendra alimenter tant la mise en œuvre de la Charte que la bonne gestion du bien UNESCO sur ce sujet. Le recrutement d'une paysagiste dans les effectifs du Parc à compter de début 2021 a permis de se doter de la capacité d'ingénierie indispensable tant pour piloter la démarche que pour apporter un appui aux maîtrises d'ouvrages sur les projets, plans et programmes.

Les réflexions sur la question de l'évaluation de l'état du bien se poursuivent tant localement qu'au travers de réflexion avec l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial et l'Union International pour la Conservation

de la Nature. L'objectif est de disposer d'un référentiel d'évaluation du patrimoine mondial reconnu par les instances internationales et utile pour le gestionnaire.

Cette démarche est mise en œuvre en cohérence avec l'évaluation de la Charte du Parc (voir le paragraphe sur ce sujet).

- **Construction d'une démarche intégrée pour faire de Mafate un éco territoire**

L'année a été particulièrement riche en démarches sur le cirque de Mafate (cœur habité), malgré la crise sanitaire : consolidation du Schéma expérimental d'aménagement des îlets (SEI), accompagnement de la commune de St Paul sur la démarche de délocalisation de l'école de Roches Plates suite aux incendies du Maïdo, accompagnement dans le cadre d'une convention PNRUN-CAUE, de 40 projets de construction (habitations individuelles et gîtes) en intégrant les préconisations du SEI, le tout dans une approche paysagère multi scalaire.

Les travaux ont bien avancé autour du schéma expérimental et certains produits de sortie sont d'ores et déjà utilisés pour la gestion des concessions ou le juste positionnement d'aménagements publics (école).

Les grands séminaires de restitution sur le terrain ont été retardé pour des raisons sanitaires, mais seront réalisés dès que les conditions sanitaires seront plus propices.

Un accompagnement personnalisé (apporté par le CAUE) sur certains projets individuels (habitations ou gîtes) a montré son intérêt même si les surcoûts générés pour le maître d'ouvrage restent un problème.

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) a permis de lancer une très belle dynamique sur le territoire, plus d'une vingtaine de producteurs sont entrés dans le dispositif. Une discussion très avancée est également en cours avec les services de l'état et les collectivités tant sur la résolution des problématiques spécifiques que l'on rencontre à Mafate que sur les solutions qui peuvent être mises en œuvre notamment en ce qui concerne le statut des agriculteurs. Le Parc, dans ce rôle d'animation et de pilotage apporte une très forte plus-value et consolide sa place tant auprès des habitants que des pouvoirs publics.

Une réflexion lancée en 2020 sur la question des flux de marchandise en entrée et sortie du cirque de Mafate apporte de nombreux éléments très utiles pour orienter les actions à conduire notamment dans le PAT.

Enfin, une collecte de déchets non domestiques (électroménagers, verre etc) a été organisée en collaboration avec l'intercommunalité et doit se poursuivre encore un an. L'objectif est bien de pouvoir ensuite limiter au maximum la reconstitution de ces « stocks » par la réduction des entrants dans le cirque et la mise en place de filières de collectes efficaces.

Axe 3 : Accompagnement à la mise en œuvre du projet d'établissement

- **Suivi / évaluation de la Charte du Parc et de la gestion du patrimoine mondial de l'UNESCO**

L'outil EVA est pleinement opérationnel au sein du Parc depuis l'exercice 2020.

La ventilation des activités et des financements par projet apporte une véritable valeur ajoutée et constitue un véritable atout pour la mise en œuvre du projet d'établissement. Le processus de mise en place d'une véritable démarche d'évaluation a été également lancée tant pour la Charte du Parc, que pour la gestion du bien UNESCO mais également de façon plus globale pour l'ensemble des activités de l'établissement.

Un agent en renfort a été recruté sur ce sujet ainsi qu'une mission d'AMO pour donner une véritable impulsion à la démarche tant au sein de l'établissement que dans le Conseil d'Administration.

La démarche doit viser à stabiliser les questions évaluatives et les critères d'évaluation de la Charte du Parc, ainsi que certains éléments qui feront l'objet de points d'étapes à mi-parcours de la Charte comme son appropriation par les partenaires et sa prise en compte dans les politiques publiques.

La réflexion sur l'évaluation est menée de façon conjointe entre charte et gestion du bien inscrit au patrimoine mondial.

▪ Implantations des secteurs comme vecteurs de projets territorialisés

Projet territorialisé maison du Parc Plaine des Palmistes – Plan de Relance

Les réflexions convergentes de la commune, de la communauté de communes de l'Est, du Conseil départemental et du Parc ont amené les différents partenaires à échanger sur leurs projets propres pour les faire converger sur une construction commune. En mars 2021, un accord a été trouvé sur une ambition commune entre le Conseil Départemental, la commune de la Plaine des Palmistes, la communauté de commune de l'Est (CIREST) et le Parc. L'enjeu est de construire un espace public connecté au centre bourg autour du thème de la forêt de couleurs des hauts de l'Est. Le projet qui pourrait s'étendre sur 8 à 10 ha intégrerait un ENS du Département, le jardin et l'espace muséal du Parc, un cheminement pédestre de la mairie vers la Maison du Parc et une articulation avec le domaine des Tourelles, lieu touristique situé en face de la Maison du Parc.

Pour la mise en œuvre de ce projet inscrit au Plan de Relance et basé sur la thématique de la biodiversité en centre bourg de la commune, une étude de faisabilité en co-maîtrise d'ouvrage Département-Commune-Parc (cofinancement Département-Parc) a été lancée en septembre 2021. Ce travail intégrera les différentes études et schémas d'aménagement déjà réalisés et permettra de préciser les différents chantiers, les modalités de maîtrise d'ouvrage et le calendrier de mise en œuvre pour donner corps à cette ambition.

Projet territorialisé secteur Ouest (LENA) – Plan de Relance

L'implantation de l'antenne Ouest du Parc national sur Trois Bassins à LENA s'inscrit dans le cadre d'un PEET (Projet Éducatif Expérimental de Territoire) qui permet de faire croiser une diversité d'acteurs autour du projet, dans le cadre de la dynamique territoriale existante autour du site choisi.

Celui-ci consiste en une réhabilitation d'un bâtiment public, sur une propriété de l'EPCI TCO baillée au Parc national, la création d'un arboretum conservatoire sur 8000 m², un jardin démonstratif géré par une association et un espace de médiation et de spectacles. Le partenariat TCO, commune de Trois Bassins, association et Parc permet un portage partenarial pour la construction et l'animation de cet espace.

Les modalités de mise à disposition du bâtiment et des espaces ont été finalisées avec la communauté de commune de l'Ouest (TCO). Un dossier de financement a été déposé auprès du TCO pour le financement d'un parcours pédagogique sur l'ensemble des parcelles aménagées autour du bâtiment (3ha). Par ailleurs, la convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique des Mascareignes a été conclue pour la réalisation d'un arboretum conservatoire des bois de couleurs des hauts de l'Ouest.

Projet territorialisé secteur Sud (CIRAD) – Plan de Relance

Ce projet territorialisé s'articule autour de l'intégration du Parc national au sein d'un pôle de recherche appliqué sur la problématique des espèces exotiques envahissantes et de la restauration écologique. L'implantation Sud du Parc national intégrera le campus CIRAD-Université de Saint-Pierre : Le « Pole3P » Plate-forme de Protection des Plantes.

Le partenariat est formalisé par une convention cadre et convention d'accueil entre le CIRAD et le Parc national. Le CIRAD offre l'opportunité d'accueillir l'antenne du secteur Sud sur son site dans un bâtiment nécessitant un réaménagement. L'objectif sera de proposer une image architecturale de qualité par un bâtiment bioclimatique à énergie positive en milieu tropical dans les bas du Sud de l'île de La Réunion.

La réhabilitation bioclimatique de l'ancienne maison de la forêt accueillera à terme l'équipe territoriale sud du Parc (15 agents). Cette nouvelle implantation illustre le rapprochement CIRAD-PNRUn déjà à l'œuvre dans le cadre de la création d'un pôle de recherche mixte sur les différentes thématiques liées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la restauration des milieux naturels. Ce projet de pôle de recherche s'inscrit dans un partenariat avec l'ensemble des gestionnaires et les parties prenantes ; Conseil Régional, Conseil départemental, DEAL, Conservatoire Botanique des Mascareignes, Université de la Réunion, ONF, SPL EDEN, ARMEFLHOR pour la lutte contre les EEE et la restauration des habitats.

Projet territorialisé secteur Nord (Providence)

Le projet d'implantation du secteur Nord qui avait vocation à intégrer physiquement l'établissement avec les services déconcentrés de l'état de la DAAF et la DEAL, a pu être relancé suite à des retards liées aux appels d'offre et la recherche d'économies sur le projet. Le Parc National contribue à hauteur de 550.000€ dans ce projet pour lequel il reste à ce jour un solde de 110.000€ qui sera versé à l'issue des travaux.

III. Le compte financier 2021

Si la crise sanitaire avait causé des répercussions assez importantes sur l'activité et l'avancée de certains projets en 2020, la situation en 2021 a également pesé sur l'avancement des projets. De fait, elle a rendu compliqué l'exécution du budget 2021 aussi bien dans sa prévision que dans son point d'atterrissage. Même si l'objectif des budgets rectificatifs avaient été de prendre en compte les données du moment en resserrant au plus juste les budgets concernés, il n'en reste pas moins que les taux de réalisation n'ont pas pu être optimisés autant que souhaité.

▪ Rappel des ajustement des prévisions budgétaires aux Budgets Rectificatifs 2021

Le budget initial 2021 prévoyait un niveau de dépenses de 7.462.634€ en CP pour un volume de recettes évalué à 7.885.166€ générant un solde excédentaire de 422.532€.

Dans la continuité des discussions budgétaires pour le budget initial 2021, le budget rectificatif n°1 en mars 2021 avait été particulièrement marqué et justifié par l'éligibilité des projets du Parc National au Plan de Relance.

Au moment du BI2021, l'éligibilité des projets ainsi que leurs financements potentiels étaient encore incertains, voire inconnus. Il avait été jugé plus prudent de renvoyer les inscriptions budgétaires liées au Plan de Relance à un budget rectificatif.

Entretemps, le Parc National avait pu bénéficier de plusieurs dotations en provenance du Ministère de tutelle mais également du Ministère des Finances. Ces dotations couvrent le financement intégral de 4 projets territorialisés dont les 2 projets d'implantation des secteurs Ouest et Sud.

A ce titre, le Conseil d'Administration avait voté une autorisation d'engagement de 2 274 757,27€ dès 2021 afin de pouvoir lancer les 4 projets financés à 100% par les crédits France Relance et par la dotation d'investissement MTES.

Le budget rectificatif n°2 d'octobre 2021 a répondu à des objectifs d'ajustements des recettes et dépenses ouvertes au titre de l'exercice 2021 en privilégiant redéploiements de crédits en interne. Ces modifications étaient notamment liées aux motifs suivants :

- La notification des moyens et des crédits en emplois pour l'année 2021
- Le lancement de nouveaux projets fléchés
- L'actualisation des prévisions de réalisation budgétaires de l'exercice 2021

A. L'exécution du Plan de Relance

1. Les dotations financières

▪ La dotation MTES – Plan de Relance

Dans le cadre du plan France Relance, le Parc national avait obtenu une dotation de **1 727 272,27€**, adossée à la signature d'une convention cadre pluriannuelle avec la DGALN et chaque établissement. Celle-ci précise les modalités d'attribution des crédits du plan France Relance, les montants globaux, les modalités de suivi et de rapportage du plan mise en place. Il était prévu le versement d'un montant de 287 878,80€ (17%) en 2021 puis 863.000€ (50%) en 2022

Au final, un versement global de **287.881,80€** a été perçu en 4 versements tout au long de l'exercice

▪ La dotation DIE rénovation des bâtiments de l'Etat – Plan de Relance

Dans le cadre de l'appel à projets pour la rénovation des bâtiments propriétés de l'État et de ses établissements publics suivi par la Direction Immobilière de l'Etat (DIE), le Parc National de la Réunion s'était vu attribuer une dotation de **431.000€** correspondant au coût global du projet. Vu qu'elle était d'un montant inférieur à 500.000€, la dotation a fait l'objet d'un versement unique dès le 1er trimestre 2021.

L'établissement a bien perçu les avances sur les dotations du Plan de Relance conformément aux prévisions budgétaires.

RECETTES PLAN DE RELANCE	Montants			Taux de réalisation
	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021 retraité	
Recettes globalisées		-		
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)		-		
Autres financements publics		-		
Recettes propres		-		
Recettes fléchées*	718 878,80	+ 3,00	718 881,80	100%
Financements de l'Etat fléchés	718 878,80	+ 3,00	718 881,80	100%
<i>Dotation MTES - 1,7M€</i>	<i>287 878,80</i>		<i>287 881,80</i>	<i>100%</i>
<i>Dotation DIE - 431.000€</i>	<i>431 000,00</i>		<i>431 000,00</i>	<i>100%</i>
Autres financements publics fléchés		-		
Recettes propres fléchées		-		
TOTAL RECETTES PLAN DE RELANCE	718 878,80	+ 3,00	718 881,80	100%

2. Les dépenses du Plan de relance

Le tableau ci-après récapitule le niveau d'exécution des budgets ouverts pour les différents projets inscrits au Plan de Relance ou en lien avec celui-ci.

	AE			CP		
	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
Personnel	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	295 000,00	8 781,13	303 781,13	185 000,00	- 38 918,00	146 082,00
<i>P11-04.2 Valoris. paysagère et écologique RN 3</i>	<i>170 000,00</i>	<i>- 170 000,00</i>	<i>-</i>	<i>100 000,00</i>	<i>- 100 000,00</i>	<i>-</i>
<i>P24-01 Etudes programme bâtiment/muséo</i>	<i>45 000,00</i>	<i>- 9 594,62</i>	<i>35 405,38</i>	<i>45 000,00</i>	<i>- 40 256,72</i>	<i>4 743,28</i>
<i>P24-02 Aménag. espaces publics PdP</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>P25-01 Antenne Ouest - LENA</i>	<i>-</i>	<i>151 923,73</i>	<i>151 923,73</i>	<i>-</i>	<i>92 048,59</i>	<i>92 048,59</i>
<i>P25-01.1 Arboretum - LENA</i>	<i>80 000,00</i>	<i>- 20 000,00</i>	<i>60 000,00</i>	<i>40 000,00</i>	<i>- 20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>
<i>P25-03 Antenne Sud - Pole 3P</i>	<i>-</i>	<i>56 452,02</i>	<i>56 452,02</i>	<i>-</i>	<i>29 290,13</i>	<i>29 290,13</i>
Intervention	-	-	-	-	-	-
Investissement	1 979 757,27	- 1 632 058,41	347 698,86	180 000,00	- 177 101,96	2 898,04
<i>P11-04.2 Valoris. paysagère et écologique RN 3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>P24-01 Etudes programme bâtiment/muséo</i>	<i>116 485,00</i>	<i>- 116 485,00</i>	<i>-</i>	<i>25 000,00</i>	<i>- 25 000,00</i>	<i>-</i>
<i>P24-02 Aménag. espaces publics PdP</i>	<i>275 272,27</i>	<i>- 275 272,27</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>P25-01 Antenne Ouest - LENA</i>	<i>1 157 000,00</i>	<i>- 1 157 000,00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>P25-01.1 Arboretum - LENA</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>P25-03 Antenne Sud - Pole 3P</i>	<i>431 000,00</i>	<i>- 83 301,14</i>	<i>347 698,86</i>	<i>155 000,00</i>	<i>- 152 101,96</i>	<i>2 898,04</i>
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	2 274 757,27	- 1 623 277,28	651 479,99	365 000,00	- 191 019,96	148 980,04

PROJET 1 - Implantation Antenne Ouest – LENA : Le projet a subi quelques mois de décalage dans son avancée notamment liés à l'instruction du permis de construire et à une révision de l'esquisse et de l'avant-projet définitif. Bien que la publication des marchés de travaux ait été faite en novembre, en raison de la trêve du BTP, des entreprises ont sollicité un report de la date de remise des offres à l'issue des congés scolaires. Afin de favoriser la mise en concurrence et de maximiser le retour des offres, l'échéance a été repoussée en janvier 2022.

Les travaux de l'arboretum ont, quant à eux, pu commencer avec un niveau de consommation des AE et des CP satisfaisants.

PROJET 2 - Valorisation paysagère et écologique RN 3 : le lancement du marché d'étude ainsi que les travaux sur des délaissés seront programmés sur 2022.

PROJET 3 - Aménagement des espaces entre le centre bourg et la maison du Parc - Plaine des Palmistes : L'étude d'aménagement a été lancée au 2nd semestre ne se conclura que début 2022.

PROJET 4 - Implantation Antenne Sud - Pole 3P : La consultation des marchés de travaux des entreprises a permis de les notifier courant décembre 2021. Il est prévu un démarrage des travaux en février 2022.

DEPENSES Plan de Relance	AE			CP		
	Dernier BR 2021	CF 2021	Taux de réalisation	Dernier BR 2021	CF 2021	Taux de réalisation
Personnel						
Fonctionnement	295 000,00	303 781,13	102,98%	185 000,00	146 082,00	78,96%
Intervention						
Investissement	1 979 757,27	347 698,86	17,56%	180 000,00	2 898,04	1,61%
TOTAL DES DEPENSES	2 274 757,27	651 479,99	28,64%	365 000,00	148 980,04	40,82%

Les taux de réalisations des projets inscrits au Plan de Relance sont retracés dans le tableau ci-dessus.

Il apparaît que les AE ont pu être engagées à hauteur de 28,6%, soit 651.479,99€ sur une AE globale de 2.274.757,27€

Concernant les CP, le taux de réalisation avoisine les 40,8%, soit 148.980,04€ consommés en 2021 pour 365.000€ inscrits au budget.

Les AE ouvertes mais n'ayant pu être engagées en 2021, soit 1.623.277,28€, seront donc reportées sur le budget 2022. Les CP non consommés au 31 dec 2021 seront à inscrire et à ventiler sur les exercices suivants.

3. Le solde budgétaire du Plan de relance

PLAN DE RELANCE	AE			CP		
	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
TOTAL DES DEPENSES (D)	2 274 757,27	- 1 623 277,28	651 479,99	365 000,00	- 216 019,96	148 980,04
TOTAL DES RECETTES (R)				718 878,80	+ 3,00	718 881,80
Solde Budgétaire (R-D)				353 878,80	+ 216 022,96	569 901,76

En raison des avances perçues sur les dotations, le BR2 2021 estimait, pour les opérations du Plan de relance, un solde budgétaire excédentaire de 378.878,80€. Vu que les consommations ont été inférieures aux prévisions, l'écart entre les avances perçues et dépenses réalisées s'établit à 569.901,76€ et vient améliorer le solde budgétaire global de ce compte financier.

B. Les recettes budgétaires du compte financier 2021

▪ Avertissement : le retraitement de certaines recettes budgétaires

Afin de pouvoir restituer une image fidèle et sincère de l'exécution du budget 2021, plusieurs recettes ont dû être retraitées. En effet, près de 400.000€ de recettes historiquement identifiées en recettes globalisées alors que celles-ci concernaient des projets précis doivent être placées en recettes fléchées. Tout comme le financement dans le cadre d'un mécénat comptabilisé en recette propre entre depuis dans un projet fléché. Ce retraitement permet d'obtenir une vision plus exacte du tableau 9 des opérations pluriannuelles fléchées.

Les retraitements sont retracés dans le tableau ci-après et servent de base à l'ensemble des tableaux de la maquette budgétaire. Il est précisé que la colonne des recettes avant retraitement est conforme en tous points au document ABE de l'Agence Comptable.

RECETTES	COFI 2021 avant retraitement	COFI 2021 après retraitement
Recettes globalisées	7 359 766,19	6 935 458,95
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	6 812 323,73	6 812 323,73
Autres financements publics	402 026,74	1 760,00
Recettes propres	145 415,72	121 375,22
Recettes fléchées	1 758 143,38	2 182 450,62
Financements de l'Etat fléchés	878 648,18	921 208,18
Autres financements publics fléchés	763 583,51	1 121 290,25
Recettes propres fléchées	115 911,69	139 952,19
TOTAL DES RECETTES (C)	9 117 909,57	9 117 909,57

▪ L'exécution des recettes budgétaires 2021

RECETTES	CF 2020	BI 2021	BR2 2021	Variation BR/CF	CF 2021 retraité
Recettes globalisées	6 972 373,36	6 760 751,00	6 842 323,73	+ 93 460,72	6 935 784,45
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	6 810 101,00	6 745 751,00	6 812 323,73	-	6 812 323,73
Autres financements publics	8 463,32	5 000,00	5 000,00	- 3 240,00	1 760,00
Recettes propres	153 809,04	10 000,00	25 000,00	+ 96 700,72	121 700,72
Recettes fléchées*	756 088,83	1 124 415,11	1 980 485,88	+ 201 639,24	2 182 125,12
Financements de l'Etat fléchés	212 949,05	256 451,21	825 966,08	+ 95 242,10	921 208,18
Autres financements publics fléchés	424 250,28	740 796,40	1 014 893,11	+ 106 397,14	1 121 290,25
Recettes propres fléchées	118 889,50	127 167,50	139 626,69	-	139 626,69
TOTAL DES RECETTES (C)	7 728 462,19	7 885 166,11	8 822 809,61	+ 295 099,96	9 117 909,57

Les **recettes fléchées** sur projet avaient été revues à la hausse lors des budgets rectificatifs pour tenir compte notamment des avances versées pour le Plan de Relance (287.881,8€ de la Tutelle et 431.000€ de la Direction Immobilière de l'Etat – DGFIP).

Le compte financier 2021 se solde par un encaissement de recettes fléchées supérieur de 201.639€ par rapport au dernier BR d'octobre 2021. Cet écart s'explique principalement par un solde d'encaissement plus important pour la fin de projet Life+ Pétrels (+108.422€), les avances versées pour les nouveaux projets P13-04.2 PAT Mafate 2021-2024 (50.335€) et P07-03.1 InterPAT (48.070€), atténué par un encaissement moindre (-16.000€) pour le projet Ecodom3E. Quelques écarts minimes sont à noter sur quelques autres recettes qui, globalement sont conformes aux prévisions du BR2 d'octobre 2021.

Concernant les **recettes globalisées**, la dotation ministérielle de l'établissement perçue via la contribution de l'OFB a été conforme à la notification, à savoir 6.812.323€.

Le budget 2021 prévoyait 25.000€ de **recettes propres** liés à des ventes de véhicules pendant l'année. Au final les recettes propres se sont établies à 121.700,72€ du fait des ventes (25.673€), d'amendes de police (4.250€), de la régularisation de la convention d'accueil des VSC depuis 2017 (40.293€), de la régularisation d'une retenue de garantie (13.667€), de remboursement d'indus en RH (19.362€), de la demande de remboursement de subventions versées (16.000€) et de l'encaissement de divers avoirs sur facture (2.455€).

Les diverses opérations de régularisation et de remboursement dans le cadre de la qualité comptable ont donc permis l'encaissement d'un volume conséquent de recettes propres non prévues au budget.

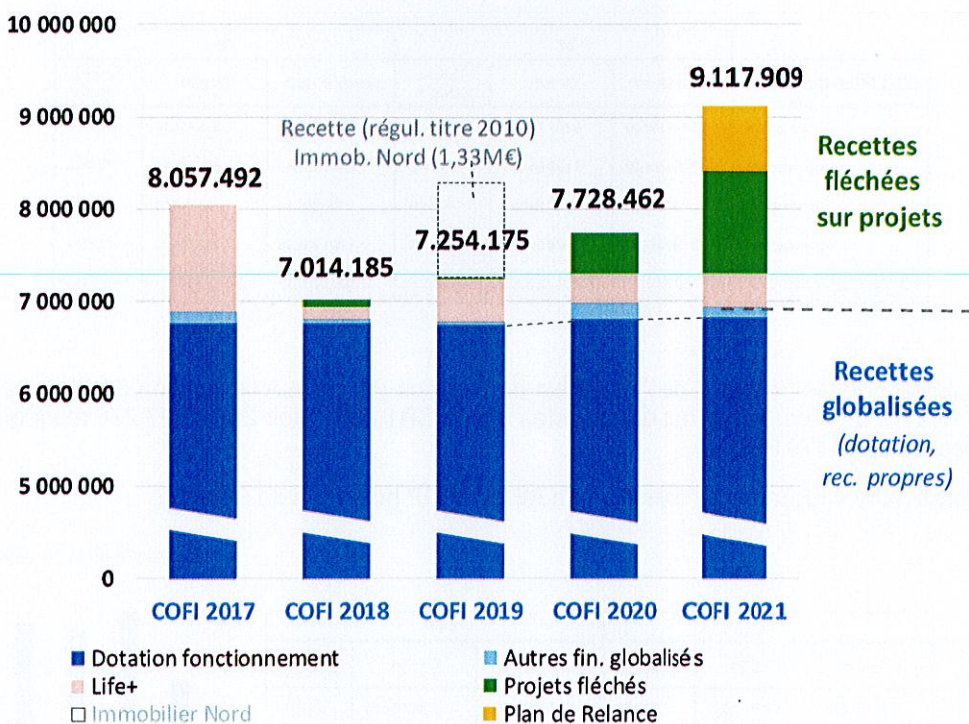
	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021 retraité	Taux de réalisation
Recettes globalisées	6 842 323,73	+ 93 460,72	6 935 784,45	101,4%
Recettes fléchées*	1 980 485,88	+ 201 639,24	2 182 125,12	110,2%
TOTAL DES RECETTES (C)	8 822 809,61	295 099,96	9 117 909,57	103,3%

Les encaissements de recettes au compte financier 2021 (9.117.910€) sont supérieurs de 295.100€ aux recettes attendues au moment du BR 2021 (8.822.810€). Le taux de réalisation global en matière de recettes est par conséquent de 103,3% par rapport au dernier BR 2021.

Même si la dotation globale du ministère représente 74,7% des recettes de l'établissement au COFI 2021, plus de 2.300.000€ de recettes complémentaires, principalement constituées de recettes fléchées sur les projets et d'avances Plan de Relance, sont venues alimenter le budget et permettre ainsi au Parc National de mettre en œuvre son projet d'établissement.

L'évolution et la répartition des recettes sur la période 2017-2021 est retracée dans le graphique suivant. L'année 2017 avait été particulièrement marquée par des avances perçues pour les 2 projets LIFE+ lancés l'année précédente. Au-delà des recettes liées aux fins de projet LIFE+ en 2021 (352.610€), le PNRUN a perçu 1.110.133€ de fonds pour la mise en œuvre des actions qu'il mène dans son projet d'établissement auxquels s'ajoutent les avances du Plan de Relance pour 718.881€.

Evolution des recettes



C. Les dépenses budgétaires du compte financier 2021

DEPENSES	AE				CP			
	CF 2020	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021	CF 2020	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
Personnel	6 041 046,26	5 881 992,00	- 44 821,20	5 837 170,80	6 041 046,26	5 881 992,00	- 46 537,85	5 835 454,15
Fonctionnement	1 337 683,03	2 326 613,00	- 652 971,96	1 673 641,04	1 479 237,86	2 105 181,40	- 445 423,15	1 659 758,25
Intervention	51 513,00	53 000,00	- 28 717,63	24 282,37	85 866,49	100 000,00	- 71 252,00	28 748,00
Investissement	79 884,00	2 049 257,27	- 1 659 862,83	389 394,44	74 331,31	301 664,96	- 189 266,57	112 398,39
TOTAL DES DEPENSES	7 510 126,29	10 310 862,27	- 2 386 373,62	7 924 488,65	7 680 481,92	8 388 838,36	- 752 479,57	7 636 358,79

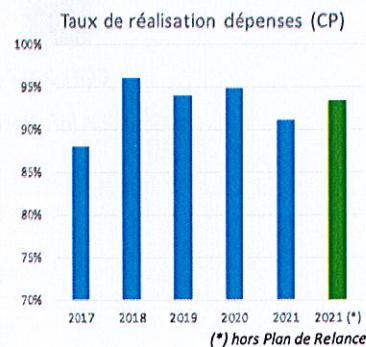
En termes de dépenses budgétaires, le taux de réalisation est globalement de 91% pour les crédits de paiement (CP) et de 76,9% pour les autorisations d'engagement (AE).

DEPENSES GLOBALES	AE			CP		
	Dernier BR 2021	CF 2021	Taux de réalisation	Dernier BR 2021	CF 2021	Taux de réalisation
Personnel	5 881 992,00	5 837 170,80	99,24%	5 881 992,00	5 835 454,15	99,21%
Fonctionnement	2 326 613,00	1 673 641,04	71,93%	2 105 181,40	1 659 758,25	78,84%
Intervention	53 000,00	24 282,37	45,82%	100 000,00	28 748,00	28,75%
Investissement	2 049 257,27	389 394,44	19,00%	301 664,96	112 398,39	37,26%
TOTAL DES DEPENSES	10 310 862,27	7 924 488,65	76,86%	8 388 838,36	7 636 358,79	91,03%

Cependant, il convient de tenir compte de l'effet Plan de Relance (cf. point A l'exécution du Plan de Relance). En effet, la totalité des AE du programme ont été inscrites dès le BR1 2021, soit 2.274.757,27€ alors qu'environ 29% ont été engagées (soit 651.479,99€)

Le tableau ci-après retrace les taux de réalisation en AE et en CP hors Plan de Relance.

DEPENSES Hors Plan de Relance	AE			CP		
	Dernier BR 2021	CF 2021	Taux de réalisation	Dernier BR 2021	CF 2021	Taux de réalisation
Personnel	5 881 992,00	5 837 170,80	99,24%	5 881 992,00	5 835 454,15	99,21%
Fonctionnement	2 031 613,00	1 369 859,91	67,43%	1 920 181,40	1 513 676,25	78,83%
Intervention	53 000,00	24 282,37	45,82%	100 000,00	28 748,00	28,75%
Investissement	69 500,00	41 695,58	59,99%	121 664,96	109 500,35	90,00%
TOTAL DES DEPENSES	8 036 105,00	7 273 008,66	90,50%	8 023 838,36	7 487 378,75	93,31%



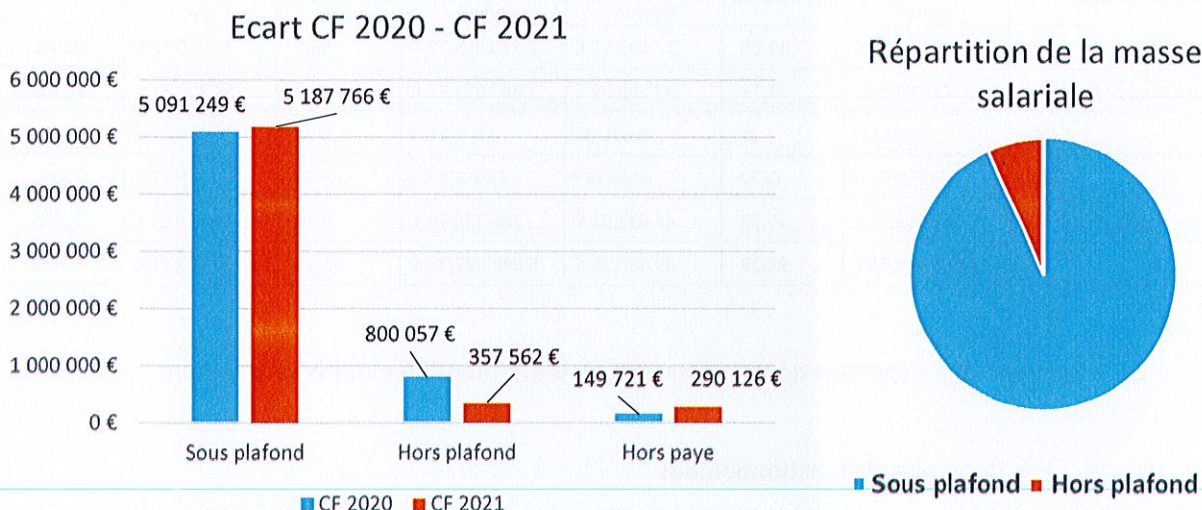
Il apparait que le taux d'engagement des AE hors Plan de Relance s'établit à 90,5% et que le taux de consommation des CP est de 93,3%, c'est-à-dire un taux proche de celui du compte financier 2020.

Il convient de préciser que le taux de réalisation des dépenses de personnel est 99,2% en AE et en CP. L'écart de réalisation provient notamment de la mesure concernant la part variable qui n'a pas pu être mise en place à compter de 2021.

1. Effectifs et masse salariale 2021

Sur le plan des ressources humaines, la consommation globale des emplois par l'établissement est conforme aux autorisations votées. Elle est de 91,16 ETPT au 31 décembre 2021 pour une autorisation de 91,67 votée au BR2 2021.

Les dépenses de personnel se chiffrent au total à 5 835 454€ en 2021, soit un recul de 203 875€ par rapport à 2020. Elles se répartissent par catégorie de la manière suivante :



▪ Emplois sous plafond

Le plafond d'autorisation d'emploi sous plafond a été acté sur la base 81,3 Équivalent Temps Plein (ETP) et à 83,6 Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT).

En exécution, le Parc national de La Réunion a consommé ses allocations en ressources humaines en réalisant un atterrissage conforme aux dotations ministérielles avec une consommation de 83,6 ETPT.

Les dépenses de personnel des emplois sous plafond représentent 93% de la masse salariale.

En intégrant une autorisation de plafond d'emploi en légère évolution par rapport à 2020 (+0,8ETP), la masse salariale (hors dépenses hors paye) évolue de 95.516€ par rapport à 2020 pour un total de 5.187.766€ (soit +1,84%).

Les dépenses liées aux emplois sous plafond évoluent de façon maîtrisée en 2021.

▪ Emplois hors plafond

Pour ce qui est des emplois hors plafond correspondant aux emplois rémunérés sur projets, la consommation est de 10 ETP et 7,56 ETPT, et s'inscrit dans la limite du plafond autorisé à l'issue du budget rectificatif n°2 (10 ETP et 8,07 ETPT)

Le nombre d'emplois hors plafond a connu une forte diminution en 2021 en termes d'ETPT passant de 16,33 ETPT en 2020 à 7,56 ETPT en 2021.

En conséquence la masse salariale est ramenée de 800 057€ en 2020 à 357.562€ en 2021, ce qui représente 9% des dépenses de personnel.

La contrepartie de cette diminution des emplois hors plafond est une progression des éléments hors paye par rapport à 2020 en raison principalement de l'augmentation des allocations de retour à l'emploi liées aux fins de contrats.

Les dépenses de personnel hors plafond sont maîtrisées dans le strict respect des sommes allouées dans les différents conventionnements.

▪ Evolution du cout moyen des emplois

Les coûts moyens globaux présentent une légère évolution entre les exercices 2020 et 2021. En effet, le coût global moyen d'un emploi en 2021 présente une progression de 2,36% par rapport à 2020 pour passer de 59.430€ à 60.830€. On notera que l'évolution s'explique principalement par le coût moyen des emplois de contractuels à durée déterminée (CDD) suite à l'instauration réglementaire d'une prime de précarité d'environ 10% pour les contrats inférieurs à 12 mois.

Catégorie d'emploi	2020			2021			Evolution 2021-2020
	Brut+charges annuels	ETPT annuel	Coût annuel moyen	Brut+charges annuels	ETPT annuel	Coût annuel moyen	
Fonctionnaire	3 033 863,00 €	39,08	77 632,11 €	2 770 455,72 €	35,1	78 930,36 €	1,67%
Contractuel sous plafond	2 127 244,64 €	44,72	47 568,08 €	2 485 091,32 €	49,5	50 203,87 €	5,54%
CDI	978 664,66 €	21	46 603,08 €	894 885,10 €	19,59	45 680,71 €	-1,98%
CDD	1 148 579,98 €	23,72	48 422,43 €	1 590 206,22 €	29,91	53 166,37 €	9,80%
Contractuel hors plafond	730 198,71 €	15,33	47 632,01 €	289 780,70 €	6,56	44 173,89 €	-7,26%
Total	5 891 306,35 €	99,13	59 430,11 €	5 545 327,74 €	91,16	60 830,71 €	2,36%

2. Exécution des dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement

▪ Les dépenses de fonctionnement

Pour les **dépenses de fonctionnement**, le taux de réalisation des crédits de paiement avoisine les 79% soit une sous-réalisation des CP à hauteur de -445.000€. Au-delà d'une moindre consommation des CP de fonctionnement relevant du Plan de Relance (-38.900€), on relève les principales sous consommations (non exhaustives), pour les projets suivants:

P01 Régulation et gestion des EE végétales	- 84 000 €
<i>dont P01-10 déploiement d'un dispositif de biosécurité - 43 914 €</i>	
P04 Protéger et restaurer les espaces à enjeux	- 24 600 €
P05 Protéger et conserver les espèces végétales	- 45 200 €
<i>dont P05-03 FEDER ESPECES - 33 338 €</i>	
P06-04 Life+ BIODIV'OM (2018-2023)	- 19 100 €
P06-06 Pérenniser les actions de conservation Pétreil - Mesures Comp. NRL	- 27 550 €
P07 Transition écologique	- 24 850 €
P09 Stratégie de Police	- 16 150 €
P15-02 Sentié Fah'âme GAL SUD	- 12 000 €
P16 Marque Esprit Parc	- 23 200 €
P18 Relais de sensibilisation et outils pédagogiques	- 48 300 €
<i>dont P18-03 outils pédagogiques et supports de sensibilisation - 35 830 €</i>	

Pour plusieurs de ces projets, les conditions sanitaires ont contraint à annuler ou reporter les rencontres et les animations programmées (ex : Jours de la Nuits, animations de sensibilisations pédagogiques, PEET...)

▪ Les dépenses d'intervention

Pour les **dépenses d'intervention**, le taux de réalisation des AE est voisin de 46% soit une sous-consommation de - 28.800€. 100.000€ CP avaient également été inscrits pour apurer notamment des conventions antérieures. Au final, plusieurs conventions ont fait l'objet de reversement (cf. recettes). Aussi le taux de consommation des CP reste bas avec 28.748€ versés en 2021 (soit 28,8%)

▪ Les dépenses d'investissement

Pour les **dépenses d'investissement**, le taux de réalisation des AE se limite à seulement 19% soit une sous-consommation de -1.659.863€. Comme évoqué précédemment lors de l'exécution du Plan de relance, la totalité des AE du programme (2,27M€) ont été ouvertes au BR1 2021 alors que près de 29% ont été engagées.

Parmi cette AE globale, 1.979.757€ avaient été ouverts en investissement et ont été engagés pour 347.699€ (soit 17,6%).

Concernant les CP, les 180.000€ inscrits en CP d'investissement ont été peu consommés compte tenu de l'avancement des projets.

En revanche, le taux de réalisation en dehors du Plan de Relance est nettement meilleur : 60% des AE ont été engagés (report de dépenses prévus pour le matériel de visio conférence) et 90% des CP ont été consommés.

D. Equilibre général du compte financier 2021

	AE				CP			
	CF 2020	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021	CF 2020	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
TOTAL DES DEPENSES (D)	7 510 126,29	10 256 362,27	- 2 331 873,62	7 924 488,65	7 680 481,92	8 328 838,36	- 692 479,57	7 636 358,79
TOTAL DES RECETTES (R)					7 728 462,19	8 822 809,61	295 099,96	9 117 909,57
Solde Budgétaire (R-D)					47 980,27	493 971,25	+ 987 579,53	1 481 550,78

L'équilibre global du compte financier 2021 s'appuie sur :

- Un report de réalisation en 2022 d'une partie du Plan de Relance amenant à reporter près de 1.623.000€ d'AE en 2022 et à constater une moindre consommation des CP prévus de -216.000€
- Une sous réalisation des dépenses hors Plan de Relance de -536.000€ dont -406.000€ au titre des CP de fonctionnement pour les projets autres que le Plan de Relance.
- Une consommation de la masse salariale quasi conforme aux prévisions budgétaires
- Un encaissement de recettes supérieurs aux prévisions de + 295.100€ expliqués notamment par des recettes propres supplémentaires de +96.000€ (remboursements, régularisations comptables...) et de +201.000€ de recettes sur projets fléchés (solde Life Petrels, avances sur nouveaux projets lancés après le BR)

Face à une moindre consommation globale des crédits de -692.000€, avec parallèlement des recettes supérieures de +295.100€ aux prévisions, l'équilibre global du budget 2021 se solde avec un excédent de **1.481.550€** en amélioration de +987.579€ par rapport au résultat de 493.971€ prévu au BR2 2021.

Il y a lieu toutefois de relativiser ce solde excédentaire 2021, puisque que sur les 1,48M€ :

- Près de 570.000€ sont liés au solde restant des avances faites en 2021 pour le Plan de Relance. Ce solde sera mobilisé en 2022 pour faire face à un niveau de dépenses du Plan de Relance bien supérieur.
- Près de 115.000€ concernent des avances faites pour des nouveaux projets fléchés lancés en 2021 (MobBiodiv Mare Longue, InterPat, Nouveau PAT Mafate) et pour lesquels les dépenses commenceront à partir de 2022.
- Près de 639.000€ proviennent des soldes de financement du Life Pétrels et d'une régularisation FEDER pour le projet d'assistance technique SGH.
- Près de 54.000€ viennent de régularisation comptables non prévues.

Au final, on constate de près de la moitié de ce résultat budgétaire 2021 (685.000€) est constitué par des avances sur projets fléchés et le Plan de Relance et qui seront mobilisées sur les exercices suivants.

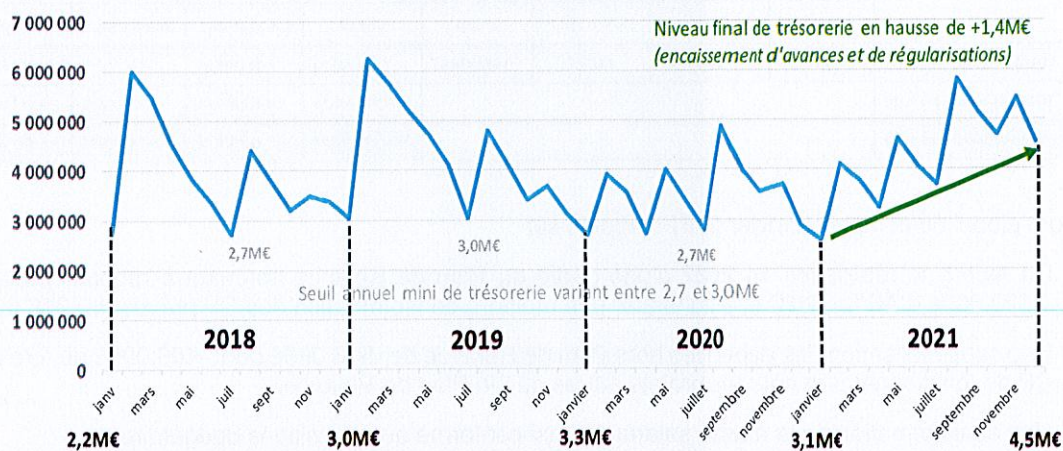
E. Eléments comptables de la situation patrimoniale

▪ L'évolution de la trésorerie

La trésorerie initiale de l'établissement était de 2.883.989€ au 1er janvier 2021. Tout au long de l'année, le solde mensuel de trésorerie a oscillé entre 2.600.000€ à son niveau le plus faible avec des pics à près de 5.800.000€ au moment du versement de la dotation de fonctionnement du Ministère. Le niveau mensuel de la trésorerie est resté à un niveau acceptable tout au long de l'année avec un solde mensuel final en constante progression tout au long de l'exercice.

Un volume de 178.665€ liés à des mouvements de trésorerie pour des opérations non budgétaires est également à prendre en compte.

Au regard du solde budgétaire excédentaire déterminé précédemment (1.481.550€) et des opérations de trésorerie non budgétaires (178.665€), le compte financier 2021 se solde par un abondement de la trésorerie de 1.660.215,83€ qui amène le niveau final de trésorerie à 4.554.205,33€



▪ La situation patrimoniale

Le compte de résultat 2020 affiche un montant de charge de 7.863.802,32€ pour un volume de produits de 9.041.580,66€. Ces charges et produits intègrent, au-delà de l'activité habituelle, des montants relatifs aux biens immobiliers (dotations aux amortissements, reprises de dotation...)

Le résultat comptable de l'activité 2020 apparaît avec un excédent de 1.177.778,34€

Au regard du résultat comptable, la prise en compte des dotations aux amortissements, des produits de cession et des reprises de dotation, l'exercice se solde par une capacité d'autofinancement de 1.353.562,61€.

Résultat net comptable	1 177 778
+ dotations aux amortissements exploit.	475 968
+ valeur nette des éléments d'actifs cédés	0
- reprises sur provisions	65 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	24 800
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	210 383
Capacité d'autofinancement	1 353 563

Il en résulte au final une augmentation du fonds de roulement de 288.655,93€ qui porte son niveau final à 4.451.769,07€

▪ La soutenabilité budgétaire

Les dépenses en 2021 liées à des opérations fléchées (1M€) représentent 13% du total des dépenses cette même année. Les recettes fléchées encaissées en 2021 (2,18M€) représentent quant à elle près de 24% des recettes perçues sur l'exercice.

	Avant 2021	COFI 2021	Prév 2022	Prév 2023	Prév > à 2023	Total pluriannuel	Tx financement
Recettes fléchées	1 887 748 €	2 182 125 €	2 184 258 €	1 183 209 €	648 469 €	8 085 809 €	100%
Dépenses fléchées	2 713 975 €	991 712 €	2 461 623 €	1 480 575 €	456 012 €	8 103 897 €	
Solde OP fléchées	- 826 227 €	+ 1 190 413 €	- 277 366 €	- 297 365 €	+ 192 457 €	- 18 088 €	

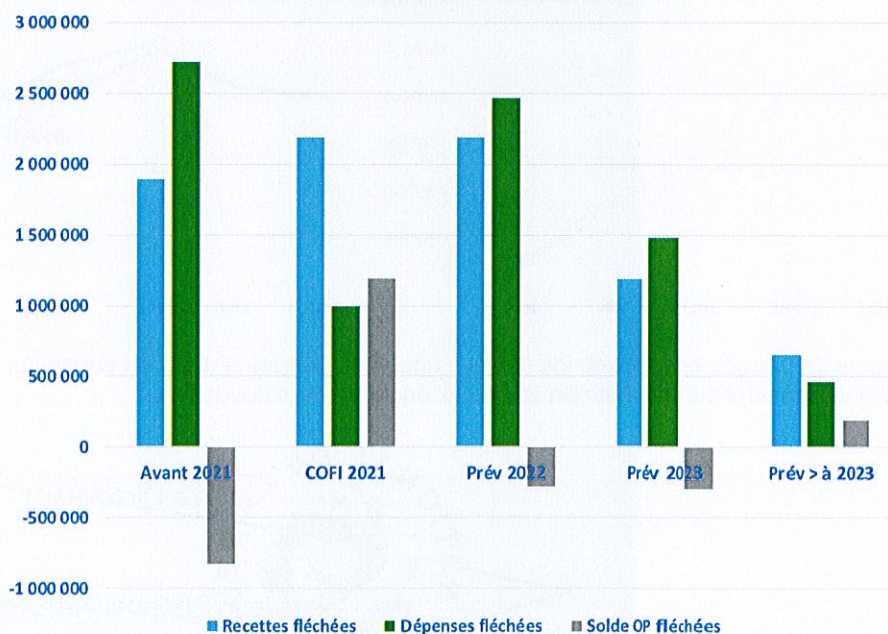
Les opérations pluriannuelles représentent à compter du 1^{er} janvier 2020 un volume financier global de 8,1M€ en dépenses et de 8,1M€ en recettes. Le taux moyen de financement de ces projets par des fonds extérieurs depuis 2020 est voisin de 100%. Cette couverture financière est liée aux taux de financements de 100% pour de nombreux projets en lien avec le Plan de Relance, les appels à projet France Relance, la coopération Afrique du Sud...

En revanche, même si le taux de financement des projets est élevé, on note un décalage entre les encaissements et les décaissements pour ces opérations.

Ainsi, le solde des projets fléchées antérieurs à 2020 présentait un solde déficitaire de -826.000€ alors que le compte financier 2021 présente un solde excédentaire de +1.190.000€ suite à l'encaissement de soldes de dotations à la fin de plusieurs projets (LIFE+, FEDER Espèces...) et aux diverses avances (Plan de Relance, InterPAT...)

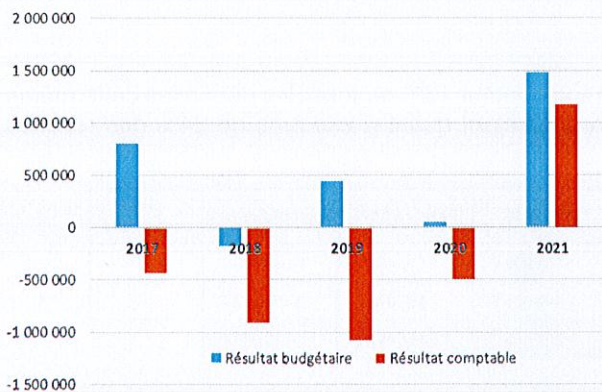
Les prévisions pour les exercices 2022 et 2023 seraient un solde déficitaire d'environ -277.000€ en 2022 puis de -297.000€ en 2023 avant de revenir à un solde excédentaire de +192.000€ après 2023.

Opérations liées aux recettes fléchées

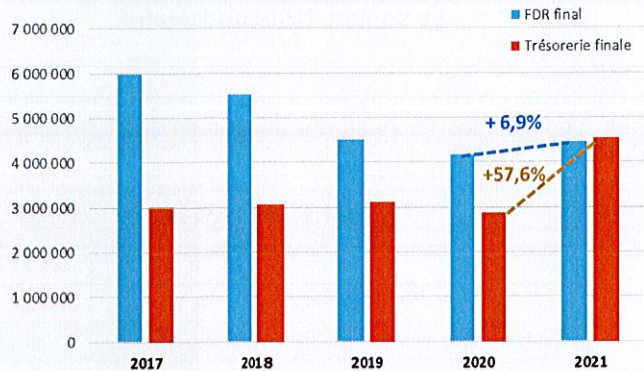


Le résultat budgétaire est sensible à ces décalages comme le montre le graphique suivant avec une alternance 1 an sur 2 entre résultat budgétaire excédentaire et résultat déficitaire. La tension est plus perceptible sur le résultat comptable où le résultat patrimonial a été régulièrement négatif de 2016 à 2020.

Evolution des résultats



Evolution FDR et trésorerie

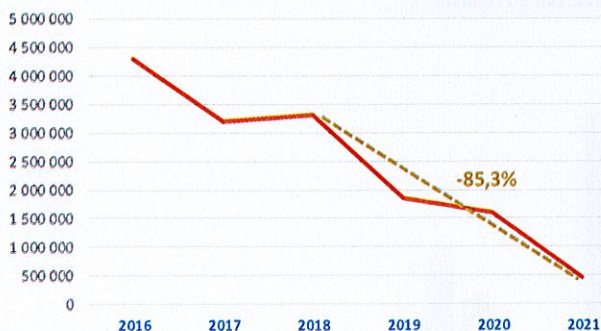


La trésorerie, quant à elle, qui conservait un niveau quasi constant depuis 2017 autour de 2,9M€ enregistre une progression significative en 2021 en raison des avances versées sur les projets fléchés (notamment Plan de Relance), la perception de solde de fin de projet antérieur à 2021 et plusieurs régularisations comptables.

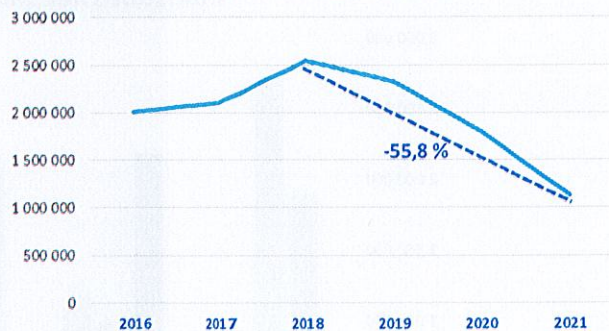
Dans le cadre de la qualité comptable, un travail d'apurement des comptes a été entrepris depuis 2019 pour réduire les comptes de créances à percevoir par l'encaissement des fonds mais également au niveau des restes à payer en soldant les engagements caduques. Le compte des créances s'est résorbé de plus de 85% depuis 2019 et les restes à payer se sont réduits de près de 56% sur la même période.

Par la réduction de ces éléments comptables en attente, l'activité budgétaire devrait coller davantage aux éléments comptables et atténuer les effets de décalage.


Evolution des créances à percevoir



Evolution des restes à payer



Au regard des éléments décrits précédemment, les niveaux finaux de trésorerie et de FR constatés au 31 décembre 2021 permettent à l'établissement de faire face en 2021 aux engagements contractés.



 Le Directeur,
 Jean Philippe DELORME

Le nouveau programme d'opérations 2021-2023 associé au Plan de Relance

2.274.757€ de dotations financières ont été obtenues pour le financement....

Dotation MTES – France Relance : 1.727.272,27€ dont 287.878,80€ (17%) de crédits de paiements sont versés en 2021.

Dotation DIE rénovation des bâtiments de l'Etat – France Relance : 431.000€ versés dès le 1^{er} trimestre 2021.

Dotation d'investissement MTES hors Plan de Relance : 116.485€ sont dirigés sur le projet d'aménagement des abords du siège à la Plaine des Palmistes

...à 100% d'un nouveau programme de 4 opérations sur 2021-2023 dont plus de 2,1M€ s'inscrivent dans le Plan de Relance...

PROJET 1 - **Implantation Antenne Ouest** – LENA (1.237.000 €) : *projet territorialisé dans le cadre d'un PEET (Projet Educatif Expérimental de Territoire) ayant pour vocation à réhabiliter la Maison Benard au LENA - Trois Bassin (bail TCO) et à la création d'un arboretum*

PROJET 2 - **Valorisation paysagère et écologique RN 3** (170.000 €) : *projet visant à la valorisation de la portion RN 3 traversant le cœur du Parc national (Bras des Calumets–Col de Bellevue) avec pour ambition d'avoir une véritable vitrine de découverte des patrimoines inscrits au PMU*

PROJET 3 - **Aménagement des espaces entre le centre bourg et la maison du Parc - Plaine des Palmistes** (436.757 €) : *projet de création d'un « espace naturel urbain » et d'un pôle de partenaires autour de la maison du Parc de la Plaine des Palmiste*

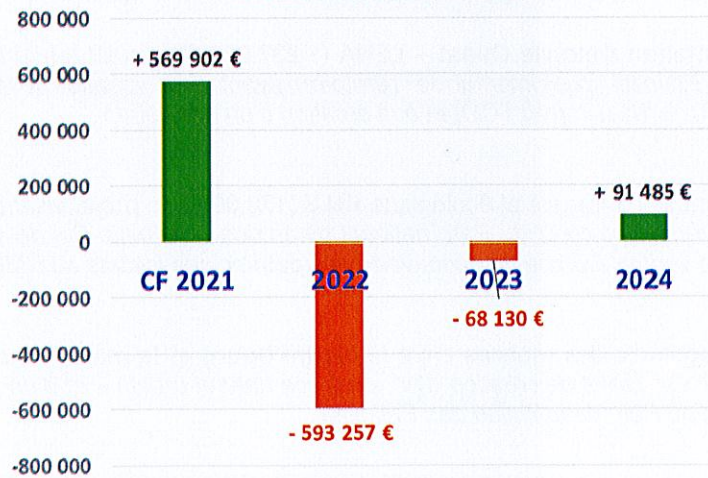
PROJET 4 - **Implantation Antenne Sud** - Pole 3P (431.000 €) : *projet territorialisé d'intégration dans un pôle de recherche EEE et Restauration écologique dans le cadre d'un partenariat avec le CIRAD St-Pierre - « Pole3P » Plate-forme de Protection des Plantes et visant à la réhabilitation bioclimatique de l'ancienne maison de la forêt*

ECHEANCIER PLAN DE RELANCE - COFI 2021

DEPENSES	AE globale ouverte en 2021	Conso AE COFI 2021	Conso AE 2022	TOTAL CP	CP COFI 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
FONCT		303 781	199 595		146 082	275 669	90 000	
INV		347 699	1 423 683		2 898	1 180 587	579 521	
TOTAL	2 274 757	651 480	1 623 277	2 274 757	148 980	1 456 257	669 521	

RECETTES	TOTAL	2021	2022	2023	2024
Dotation MTES 1,7M€	1 727 272	287 882	863 000	576 390	-
Dotation MTES (hors Plan) <i>(reliquat opération Siège)</i>	116 485	-	-	25 000	91 485
Dotation Etat - DIE/SDAFI	431 000	431 000	-	-	-
TOTAL	2 274 757	718 882	863 000	601 390	91 485

PROJETS PLAN DE RELANCE SOLDE ANNUEL DE TRESORERIE



Axe	Programme	Projets	Actions
GP01 Programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales	P01 Régulation et gestion des espèces exotiques végétales	BL	P01-01 Construire et faire partager une stratégie spatialisée des enjeux prioritaires
			P01-02 Construire de façon partenariale les programmes d'intervention annuels
			P01-03 Contribuer à construire une stratégie partenariale de suivi des actions de l'ensemble des intervenants
			P01-04 Acquérir des connaissances pour améliorer la stratégie spatialisée des enjeux prioritaires
			P01-05 Organiser les actions de recherches et développement sur le terrain et diffuser les résultats
			P01-06 Organiser et planifier les actions de lutte précoce
			P01-07 Engager des chantiers de lutte programmée pilotés en interne, en lien avec les principaux gestionnaires
			P01-08 Organiser des espaces citoyens de lutte
			P01-09 Intégrer la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes végétales lors des travaux et aménagements
			P01-10 Concevoir et déployer un dispositif de biosécurité sur les « espaces, sites et itinéraires » situés en zone prioritaire de conservation
			P01-11 Concevoir et déployer un dispositif de biosécurité au sein du Parc national pour facés aux milieux naturels
			P01-12 Gestion et valorisation des friches en lisière des espaces naturels à enjeu
P02 Régulation et gestion des espèces exotiques animales	MS	P02-01 Construire et faire partager une stratégie spatialisée des enjeux prioritaires et construire un plan d'action	
		P02-02 Mettre en place et appliquer un protocole de détection précoce/intervention rapide pour les EEE animales	
		P02-03 Contribuer à l'amélioration de la réglementation sur les entrées sur l'île et à son application	
		P02-04 Etudier et diminuer les impacts des pollutions de Psylles sur les Tamarins des Hauts	
		P02-05 Contrôler les chats et rats pour protéger les populations de pétrels	
		P02-06 Surveiller les poches de présence de cerfs dans le cœur du Parc national en dehors du lot de chasse de Roche Ecrite	
P03 Stratégie et implication spécifique de l'établissement pour la lutte contre les déchets	JPD	P03-01 Action pour une démarche globale, sensibilisation à la lutte contre les déchets	
		P03-02	
		P03-04	
P04 Protéger et restaurer les espaces à enjeu	BL	P04-01 Piloter une gouvernance opérationnelle sur le massif de la Roche Ecrite	
		P04-02 Plan d'actions concertées du territoire de Mare-Longue	
		P04-03 Ecrire et faire évoluer les arrêtés de protection des biotopes concernant les Pétrels	
		P04-04 Coordonner et mettre en œuvre de manière optimale les actions du projet LIFE+ Forêt sèches jusqu'à son terme	
		P04-05 Evaluer l'efficacité des actions de restauration et de reconstitution entreprises pour les forêts semi-sèches	
		P04-06 Plan d'actions concertées pour conforter les habitats de forêt semi-sèche du massif de la Grande Chaloupe	
		P04-07 Développement de la stratégie de reconstitution des habitats	
		P04-08 Déploiement de l'ingénierie de restauration d'espaces naturels	
		P04-09 Adapter la gestion du risque incendie au caractère exceptionnel du territoire : Juste équipement et actions sur le terrain	
		P04-10 Gérer le site de la Rivière de l'Est en partenariat avec les éleveurs	
P05 Protéger et conserver les espèces végétales	BL	P05-01 Contribuer à la stratégie partenariale globale PNA et PNA multi-espèces	
		P05-02 Identifier les individus et populations des espèces à enjeu, contribuer au monitoring et identifier les menaces éventuelles	
		P05-03 Projet FEDER "ESPECE" : Etude et Sauvegarde des Plantes en Danger Critique d'Extinction	
		P05-04 Conservation in situ des espèces végétales rares et menacées	
		P05-05 Contribuer à évaluer les actions de restauration in situ des espèces à enjeu	
		P05-06 Accompagner les plantations d'espèces indigènes en articulation avec les projets et dispositifs existants	
		P05-07 Appuyer les projets de valorisation économique des plantes indigènes	
		P05-08 Contribuer à structurer une filière de production de plants tracés d'espèces indigènes	
P06 Protéger et conserver les espèces animales à enjeu	MS	P06-01 Comblent les vides de connaissance dans certains groupes taxonomiques	
		P06-02 Contribuer à la mise en œuvre de Plans d'Urgence	
		P06-03 Plans nationaux d'actions en faveur des espèces animales menacées	
		P06-04 Life+ BIODIVOM (2018-2023)	
		P06-05 Coordonner et mettre en œuvre de manière optimale les actions du Projet LIFE+ Pétrels jusqu'à son terme	
		P06-06 Pérenniser les actions de conservation du Pétrel noir et du Pétrel de Barau	
P07 Contribution à la mise en œuvre d'une politique réunionnaise de transition écologique	JPD	P07-01 Ateliers "Transition écologique et pollution lumineuse"	
		P07-02 Construction et mise en œuvre d'une stratégie de transition écologique	
		P07-03 Opération de sensibilisation "les jours de la nuit"	
P08 Suivi des changements climatiques	JPD	P08-04 Suivi des effets du changement climatique	
		P08-02 Move Clim	
		P08-03 Suivi temporel oiseau commun	
P09 Stratégie de police administrative et judiciaire	PF	P09-01 Mise en œuvre de la stratégie de police	
		P09-02 Gestion des autorisations en cœur de parc	
		P09-03 Réaliser un audit du corpus réglementaire existant et mettre en œuvre les préconisations de cet audit	
		P09-04 Opportunité de mobilisation de drones	
		P09-05 Rédaction « Doctrine générale » pour les avis sur les plans et programmes	
P10 Coordination et mise en œuvre de la démarche porte de Parc		P10-01 Coordination et animation des projets Portes de Parc	
		P10-02 Formation des chefs de projet et des bureaux d'études	
		P10-03 Etude relative à l'élaboration d'une stratégie et d'une identité visuelle pour la promotion de la démarche de mise en découverte des « Hauts » de La Réunion	
		P10-04 Entrées de cœur du Parc National, une étape sur les chemins du patrimoine	
GP03 Aménagement et valorisation des portes de parcs et du cœur de parc	P11 Stratégie, pilotage et mise en œuvre de la Porte de Parc au niveau du secteur	P11-01	
		P11-02	
		P11-03	
		P11-04	
		P11-05	
		P11-06	
		P11-07	
		P11-08	
		P11-09	
		P11-10	
		P11-11	

PROGRAMMATION – Plan d'actions 2019-2023

oct 2021

Axe	Programme	Projets	Actions				
Contribuer à l'aménagement et au développement économique des Hauts	GP04 Gestion du bien classé patrimoine mondial de l'UNESCO	P12 Conserver et gérer le bien classé patrimoine mondial	JP0	P12-01	Se doter des outils permettant une analyse et une prise en compte de la VUE dans les programmes et projets envisagés à l'échelle de l'île		
				P12-02	Développer les approches grands sites		
				P12-03	Construire un plan de gestion effectif et aux différentes échelles pertinentes pour le bien		
				P12-04	Remobiliser et animer la gouvernance, faire le lien avec les instances de l'UJCN et de l'UNESCO		
				P12-05	Accompagnement du maïtre d'ouvrage pour le renouvellement du gîte du Piton des Neiges		
				P12-06	Réalisation du plan de paysage du Parc national de La Réunion		
	GP05 Démarche de type Grands sites	P13 Mafate, Constitution d'un éco-territoire	JP	P13-01	Coordination du projet Mafate	P13-01	Actions de coordination du schéma Poste d'animateur
				P13-02	4 Actions du Schéma expérimental d'aménagement de quatre îlets à Mafate (SEAIM)	P13-01	Analyse flux de marchandise PAP LEO
				P13-03	Développer l'écoresponsabilité à Mafate	P13-02	Animation d'équipements des acteurs du tourisme à Mafate vers un tourisme durable (A.M.I Ademe)
				P13-04	Agriculture et circuits courts à Mafate	P13-04	Etude Elevage à Mafate : Diagnostic élevage et ressources fourragères
				P13-05	Opérations ponctuelles d'évacuation de déchets dangereux à Mafate	P13-04	PAT Projet Alimentaire Territorial Mafate
				P13-07	Accompagnement du programme d'électrification de SIOLEEC à Mafate	P13-04	Consolidation du PAT pour Mafate 'planté pour manzé 2021-2024
		P14 Aménagement et mise en valeur du Piton de la Fournaise	JP0	P14-01	Mettre en place des démarches type grand site avec les différents acteurs sur le Piton de la Fournaise		
				P14-02	Construction d'un plan de gestion spécifique à l'échelle de l'ensemble du Piton de la Fournaise		
				P14-03	Suivi du chantier de construction du gîte du Volcan		
P14-04				Suivi du chantier de renaturation des abords du gîte			
P14-05				Projet de réalisation de la route forestière du Volcan de la fournaise			
P14-06				Suivi et mise en place de solution opérationnelle dans le cadre de l'étude des flux SGH			
P15 Appui au développement de l'itinérance et des activités de pleine nature comme produit touristique responsable	JP0	P15-01	Rando Iec Iec				
		P15-02	Contribuer au Sentier Fahlème (GAL Sud)				
		P15-03	Accompagnement projet de sentier pédestre sur Montvert les Hauts				
P16 Déploiement de la Marque « Esprit Parc National »	JP0	P16-01	Marque gestion administration				
		P16-02	Marque structuration et accompagnement des acteurs				
		P16-03	Communication marque Parc				
Connaissance, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable	GP07 Produire et diffuser la connaissance sensibiliser et éduquer au territoire et au développement durable	G070	P17-01	Évolution de l'infrastructure système serveurs			
			P17-02	Évolution des lignes réseaux (Internet, VPN, Wi-Fi)			
			P17-03	Analyse de l'existant et des données stockées sur les différents serveurs de fichiers pour en capitaliser la valeur ajoutée			
			P17-04	Diagnostic des données utiles et/ou produites dans le cadre du Projet d'Etablissement			
			P17-05	Organiser la collecte et l'intégration des données produites par le Parc ou des partenaires par le développement ou le déploiement d'outils dédiés	P17-05	Base de donnée de gestion en cœur de Parc Geotrek admin	
			P17-06	Organiser la collecte et l'intégration des contenus de type littérature grise	P17-05	Outils mobiles de remontée d'information sur smartphone	
			P17-07	Déploiement d'une plate-forme de travail collaboratif			
			P17-08	Déploiement d'un portail cartographique dynamique			
			P17-09	Déploiement d'une plate-forme pour la gestion des contenus multi-médias			
			P17-10	Déploiement de l'application PAT-Biodiv pour la gestion et l'inscription des demandes d'autorisation			
			P17-11	Développer et normaliser les échanges de données avec les partenaires	P17-11	Participation à l'animation et à l'alimentation de la plate-forme Peigeo, portail régional de la connaissance du territoire, mise en œuvre par l'AGORAH	
			P17-12	Déploiement de l'application Police - OSCEAN - Outil de suivi et de contrôle eau et nature (police administrative et police judiciaire)	P17-12	Participation au SNP régional, co-administration de la plate-forme régionale Borbonica	
P18 Mise en place d'une nouvelle stratégie éducative	Y0	P18-01	Atelier de mise en découverte des patrimoines				
		P18-02	Déploiement d'un réseau opérationnel de relais de sensibilisation sur le territoire				
		P18-03	Optimisation des outils pédagogiques existants et création de supports de sensibilisation				
		P18-04	Plate-forme en ligne de « Parcours de connaissance et de découverte du territoire »				
		P18-05	Accompagnement des agents dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie éducative				
		P18-06	Actions éducatives sur le territoire	P18-06	Actions éducatives territoriales - Secteur Est		
		P18-07	Protocole et acquisition de connaissance sur le patrimoine culturel	P18-06	Actions éducatives territoriales - Secteur Ouest		
		P18-08	Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)	P18-06	Actions éducatives territoriales - Secteur Nord		
		P18-09	Projet EducaF/ Expérimental de territoire (P.E.E.T)	P18-06	Actions éducatives territoriales - Secteur Sud		
		P18-11	Diagnostic des besoins en formation en matière d'outils et gestion des espaces naturels				
		GP08 Stratégie globale de communication	P19 Communication externe	JP0	P19-01	Mettre en valeur le territoire grâce à sa double labellisation (avec les partenaires)	
P19-02	Développer des outils pour reconstruire l'image de l'établissement						
P19-03	Mobiliser la presse et la population sur la préservation des patrimoines naturels et culturels						
P19-04	Animer les réseaux sociaux existants, développer la présence digitale du Parc et animer les sites internet du Parc						
P19-05	Adapter les process de production et d'archivage (photothèque)						
P20 Communication interne	JP0		P20-01	Développer un nouvel accueil des nouveaux arrivants			
			P20-02	Conception d'un nouvel outil intranet			
			P20-03	Développer les outils (newsletter, intranet, rapport d'activité, événements internes)			
			P20-04	Construction d'un outil pour fluidifier la circulation de l'information et la bonne mise en œuvre du PE			
			P20-05	Définition et mise en œuvre de la stratégie de communication interne et externe			
GP09 Mobilisation des ressources humaines et des instances pour la mise en œuvre de l'évaluation et du projet d'établissement	P21 Pilotage et évaluation de la mise en œuvre de la charte	PF	P21-01	Préparation à l'évaluation de la mise en œuvre de la charte			
			P21-02	Déploiement de l'outil EVA pour le suivi de l'action de l'établissement public Parc National et de ses partenaires			
			P21-03	Suivi opérationnel de la mise en œuvre des conventions avec les partenaires institutionnels			
	P22 Faire évoluer le fonctionnement des instances de l'établissement	JP0	P22-01	Evolution du BCA et du CA			
			P22-02	Renouvellement du Conseil Scientifique			
			P22-03	Adapter la composition du Conseil Economique Social et Culturel			
P23 Adaptation de l'organisation pour la mise en œuvre du Projet d'Etablissement	YP	P23-01	Traduire nos nouveaux objectifs et modes de fonctionnement dans une organisation claire des fonctions				
		P23-02	Elaboration du plan de formation et sa mise en œuvre				
		P23-03	Accompagnement au changement managérial				
		P23-04	Santé et sécurité au travail				
P23-05	Ingénierie financière						
GP10 Mise en valeur et intégration territoriale des lieux d'accueil du parc	P24 Maison du Parc : mieux intégrer dans son environnement	JP0	P24-01	Pôle d'activités Maison du Parc, Domaine des tourelles cœur de village			
			P24-02	Structurer l'offre de découverte de la Maison du Parc			
			P24-03	1% artistique			
			P25-01	Implantation de l'antenne Ouest du FNRun au LENA à Trois Bassins	P25-01	Aménagement et mise en découverte de l'espace extérieur de LENA	
P25-02	Maison du Parc à la Nouvelle	P25-01	Réalisation de l'arboretum LENA				
P25-03	Nouvelle Antenne Sud du Parc national de La Réunion à Saint-Pierre	P25-01	Mise en interconnexion des parcelles LENA				
P25-04	Installation de l'Antenne nord au parc de la Providence						

Légende : Nouvelle fiche

Action close

PARC NATIONAL DE LA REUNION

Conseil d'Administration
Séance du 11 mars 2022

ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE AU COMPTE FINANCIER 2021

Le Parc national de la Réunion a été créé par décret n° 2007-296 du 05 mars 2007. Il est géré par un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. Son cœur, d'une superficie de 105 447 hectares, couvre 42 % de la surface de l'île, et comprend du nord au sud les cirques de Mafate, Salazie et Cilaos et le volcan du Piton de la Fournaise.

Depuis le 1er août 2010, sa zone cœur est inscrite au patrimoine mondial sous l'appellation « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », enrichie de quatre sites de grand intérêt, situés dans l'aire ouverte à l'adhésion : la Grande Chaloupe, la forêt de Mare-Longue, le Piton d'Anchain, ainsi que le Piton de Sucre et la chapelle dans le cirque de Cilaos

Son siège a été fixé à La Plaine des Palmistes.

Son conseil d'administration comprend 88 membres ainsi répartis (article 26 décret 2007-296) :

- 13 représentants de l'Etat ;
- De représentants des collectivités territoriales ;
- 39 personnalités, dont 34 à compétence locale et 3 à compétence nationale ;
- 1 représentant du personnel.

Le conseil d'administration du PNRUN a été renouvelé en 2020 pour 6 ans, et un nouveau président a été élu à cette occasion. Il se réunit deux ou trois fois l'an et délègue une partie de ses attributions à un bureau composé de 15 membres élus en son sein. Le bureau constitue le véritable organe de gestion du Parc, par délégation du Conseil d'administration, dont il prépare les travaux et suit l'exécution des décisions.

Le président du CA coordonne et anime les activités du conseil d'administration et du bureau. Il préside les travaux de suivi, d'évaluation et de révision de la charte, conformément à la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

La charte du parc national de La Réunion a été approuvée par le décret en Conseil d'État n° 2014-049 du 21 janvier 2014. Elle définit le projet du territoire pour dix ans, à la fois pour le cœur et l'aire d'adhésion. Elle est aussi le plan de gestion des « Pitons, cirques et remparts » inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. A ce jour, 20 des 24 communes de l'île ont fait le libre choix d'y adhérer.

Les onze parcs nationaux, dont le parc national de la Réunion, sont soumis à un contrat d'objectif et de performance, signé le 27 avril 2018, pour la période 2019-2023. Il présente quatre orientations stratégiques :

- protéger et restaurer la biodiversité, en particulier afin que le réseau des parcs devienne un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du plan biodiversité 2020 ;
- faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires ;
- contribuer à l'émergence d'une « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers la médiation et l'éducation ;
- renforcer résolument les synergies et la mutualisation dans le cadre du rattachement avec l'AFB, puis avec le nouvel établissement issu de sa fusion avec l'ONCFS, mais aussi en inter-parcs, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Des objectifs opérationnels, assortis d'indicateurs, sont organisés en fonction des grandes missions de l'établissement :

- produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national ;
- protéger et restaurer les patrimoines ;
- accompagner les acteurs dans une logique de développement durable ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir ;
- contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité ;

- gérer l'établissement public.

Les comptes du Parc national de la Réunion sont valorisés au compte 26 « participations financières » de l'Etat.

* * *

L'organisation comptable et financière du parc national de la Réunion est régie par les textes suivants, en complément des dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son titre III :

- Un arrêté du 2 octobre 2015 établit les modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les établissements publics des parcs nationaux, dont le PNRUN. Cette compétence est attribuée au contrôle budgétaire de La Réunion pour ce qui concerne le PNRUN en application de l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques de La Réunion.
- Un arrêté du 31 décembre 2019 crée le groupement comptable de l'Office français de la biodiversité, des Parcs nationaux et de l'établissement public du marais poitevin, en application de l'article R. 131-33-1 du code de l'environnement. Son siège est fixé à Vincennes (94), et comprend deux autres sites : Auffargis (78) et Pérols (34).

L'organisation comptable et financière du PNRUN comprend :

- un ordonnateur principal ;
- un agent comptable ;
- une régie de recettes et d'avances.

* * *

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent les « comptes annuels ». Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe donne une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

L'annexe est un document obligatoire. Son élaboration ne fait pas obstacle à la production de tout document que l'agent comptable ou l'ordonnateur estime utile à la compréhension des comptes.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1^{er} janvier 2021 : généralisation du service facturier aux cinq derniers Parcs (Ecrins, Cévennes, Guyane, Guadeloupe et La Réunion).

1^{er} janvier 2021 : centralisation auprès de la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de l'Hérault de l'ensemble des comptes au Trésor des établissements rattachés (ER), et clôture des comptes initialement ouverts auprès des DDFIP de leur siège.

1^{er} janvier 2021 : envoi automatique des titres de recette dématérialisés pris en charge par l'AC aux entités publiques.

1^{er} janvier 2021 : retour à un visa *a priori* de la paye des ER.

1^{er} janvier 2021 : mise en œuvre des dispositions de l'instruction comptable commune 2021 en matière de régies avec un accompagnement et un soutien fort des services de l'AC auprès des 27 régisseurs.

Juin 2021 : mise en place d'un contrôle de supervision par la cheffe du SFACT sur les DP mises au paiement

L'année 2021 a également été marquée par les événements suivants :

- la mise en œuvre du Plan France Relance qui s'est traduite par une hausse de l'activité des agents tant en recettes qu'en dépenses ;
- la poursuite de l'harmonisation des pratiques et procédures au sein de l'agence comptable, mais également avec les services de l'ordonnateur ;
- en matière de contrôle interne comptable, les actions ont porté d'une part sur la mise à jour nominative mais également fonctionnelle de l'organigramme fonctionnel nominatif de l'agence comptable, d'autre part sur la rédaction et la mise à jour de deux fiches de procédure de l'AC ;
- la poursuite des travaux de fiabilisation de l'actif comptable et de l'inventaire physique, dans un contexte de changement d'outil programmé au 31 mars 2022 pour remplacer l'outil actuel peu performant et source d'erreurs ;
- un fort investissement sur la paye des agents du PNRun dans un contexte de fin du contrôle hiérarchisé de la dépense et de mise en œuvre d'un contrôle *a priori* sur toutes les modifications en paye, en sus d'un contrôle thématique mensuel *a posteriori* ;
- la stabilisation des effectifs de l'agence comptable, ce qui a permis d'absorber plus facilement qu'en 2020 l'impact des périodes d'urgence sanitaire, et donc du télétravail imposé.

SYNTHESE des principaux agrégats comptables :

Synthèse	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Résultat net comptable	- 1 068 870,12	- 486 014,76	1 177 778,34
Fonds de roulement	4 506 271,18	4 163 113,14	4 451 769,07
Besoin en fonds de roulement	1 372 117,35	1 279 123,64	- 92 436,26
Trésorerie	3 134 153,83	2 883 989,50	4 544 205,33
Capacité d'autofinancement	- 958 235,27	- 300 327,45	1 353 562,61
Total immobilisations nettes	5 703 459,46	5 406 951,66	5 133 417,54
Fonds propres	9 864 896,35	9 170 299,81	9 132 328,29
Total bilan	10 750 754,02	9 955 667,10	10 215 825,79

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le résultat bénéficiaire à hauteur de 1 177 778,34 € en réserves (4 850 762,83 € au 31/12/2021), en même temps que l'apurement à hauteur de 2 558 779,80 € du compte 119 « report à nouveau – déficit » également en réserves.

Le montant des réserves sera porté à 3 469 761,37 €.

2. Les principes, règles et méthodes comptables

Il s'agit ici de décrire succinctement les principes généraux appliqués, afin de permettre d'assurer la comparabilité des exercices.

2.1. Principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels du PNRUN sont établis selon les principes du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) déclinés dans l'instruction comptable commune.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre de son activité, le PNRUN tient une comptabilité des stocks pour ses produits vendus dans le cadre de sa régie de recettes et d'avances.

La méthode de suivi comptable choisie est celle de l'inventaire intermittent. Par conséquent, l'ajustement comptable des stocks est effectué à la clôture de l'exercice.

2.2. Comparabilité des comptes

2.2.1 Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice.

➤ Le principal changement de méthode comptable proposé pour le PNRUN en 2021 concernait la bonne mise en œuvre de l'instruction comptable commune en matière de provisions de charges CET.

Pour mémoire, l'accès au CET est ouvert aux agents titulaires et non titulaires de l'établissement, employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le CET est caractérisé par la coexistence de deux régimes :

- *le régime pérenne, régime de droit commun depuis le 1er janvier 2010, institué par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature : ce dispositif comprend les jours épargnés au titre des années 2009 et suivantes, ainsi que les jours épargnés antérieurement pour lesquels les titulaires d'un CET ont demandé au 31 décembre 2009 l'application immédiate des nouvelles dispositions prévues par le décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 ;*
- *le régime transitoire, dans lequel ont été portés, sur option des agents, les jours épargnés au titre de l'année 2008 et des années antérieures ; le CET transitoire ne peut plus être alimenté par l'agent.*

En pratique, ces deux régimes font l'objet d'une gestion distincte. Le dispositif pérenne permet d'accumuler des droits à congés rémunérés dans la limite d'un plafond global de jours fixé par l'arrêté en vigueur pris pour application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002. À la fin de chaque année, les jours épargnés sur un CET de régime pérenne peuvent être :

- indemnisés pour les jours épargnés au-delà du seuil fixé par l'arrêté susvisé ;
- utilisés sous forme de jours de congés ou conservés comme droits à congés futurs ;
- versés au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour les jours épargnés au-delà du seuil fixé par l'arrêté susvisé.

Les droits à congés inscrits dans un CET, qu'ils soient monétisables ou non, génèrent, à la date de clôture, une obligation de l'organisme de verser une rémunération, postérieurement à la réalisation du service fait par l'agent. Les droits acquis par l'agent en date de clôture, se traduisent par la comptabilisation d'un passif dans les comptes de l'organisme public.

Pour les CET de régime pérenne comme pour ceux relevant du régime transitoire, ce passif se traduit comme suit :

- lorsque l'agent opte pour la monétisation des jours inscrits sur son CET, l'obligation correspondante constitue une **charge à payer** ;
- lorsque les jours inscrits sur le CET constituent des droits à congés, l'obligation correspondante est une **provision pour charges** ;
- lorsque l'agent décide d'intégrer ses droits à la RAFP, l'obligation correspondante représente une **charge à payer**.

Le changement de méthode comptable proposé portait sur les **modalités d'évaluation de la provision pour charges**.

En effet, l'instruction comptable commune prévoit que « *la provision pour charges est déterminée selon le coût moyen journalier de chaque agent concerné ou le coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunération. Il doit être tenu compte des charges sociales ou fiscales correspondantes.*

Le coût moyen journalier d'un agent ou d'une catégorie homogène d'agents est déterminé en prenant en compte la rémunération annuelle globale présentant un caractère récurrent, rapportée au nombre de jours travaillés par an.

À l'instar de l'État, il peut être retenu le nombre de 264 jours travaillés par an. Ce chiffre se base sur une année de 360 jours rapportée à 22 jours ouvrés mensuels. Toutefois, selon la situation particulière de l'organisme, un autre nombre de jours travaillés peut être choisi, ce choix donnera lieu à une information, dédiée en annexe. »

Or, jusqu'à présent, le PNRun ne respectait que partiellement la réglementation, émettant une seule provision au compte 1382 « Provisions pour CET » en prenant pour assiette le brut annuel de l'agent concerné, et aucune au compte 1583 « Provisions pour CET Charges sociales et fiscales ».

La provision proposée pour 2021 étant toujours liquidée de façon erronée, elle n'a pas été prise en charge par l'agence comptable en application des dispositions du décret GBCP.

➤ **Dès le début d'exercice 2021, les recettes ont été comptabilisées dans les écritures du PNRun pour le montant intégral du fait générateur.**

En effet, en 2020, les pièces budgétaires relatives aux recettes étaient le plus souvent générées après l'encaissement des fonds. Une action de mise en qualité comptable a permis de se conformer à la réglementation. Par exemple, les subventions de la tutelle sont désormais titrées à réception de la décision attributive de subvention pour le montant total qui y est mentionné ; les encaissements versés au fil de l'eau viennent ensuite émarger le titre émis. Idem pour la contribution financière de l'OFB.

Le principal impact de cette comptabilisation au plus près du fait générateur, et non au fur et à mesure des encaissements, est une nette décorrélation entre le fonds de roulement et le niveau de trésorerie. A réception de la DAS ou à publication de l'arrêté relatif à la contribution financière de l'OFB, la trésorerie n'est impactée que du montant des versements échelonnés, tandis que le fonds de roulement (et le besoin en fonds de roulement) l'est à hauteur de l'intégralité des pièces budgétaires correspondantes, pour progressivement diminuer au fil des dépenses de l'établissement.

2.2.2 Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

2.2.3 Corrections d'erreurs sur exercice antérieur ayant eu lieu sur l'exercice en cours

En 2013, le parc national de la Réunion est désigné coordinateur de deux programmes européens à l'échelle local : LIFE «FORET SECHE» et LIFE «PETRELS».

Les premiers fonds reçus en 2015 ainsi que les premières dépenses de 2015 ont été traitées comme des dispositifs d'intervention pour compte propre.

Il s'avère, qu'en 2018, ces deux dispositifs ont été, à juste titre, requalifiés budgétairement et comptablement comme des opérations pour compte de tiers. Si les paiements à compter de cette date ont bien été traités comme des opérations pour compte de tiers, et donc par des demandes de versement dépenses (DVD), en revanche les encaissements ont continué être émargés sur les titres émis en 2015. La DGFIP a donc été saisie pour fixer les modalités de corrections des écritures erronées.

Concernant l'opération LIFE « FORET SECHE », une première demande de comptabilisation a été constatée au débit du compte 44342 pour **201 180,80€** par contrepartie du compte 110 représentant la part de subvention déjà perçue par le Conservatoire du littoral (annulation des demandes de paiement antérieures à 2018).

Une seconde demande de comptabilisation a été constatée au crédit du compte de tiers concerné pour **676 351,51€** par contrepartie du compte 119 représentant la subvention revenant au Conservatoire du littoral.

Concernant l'opération LIFE « PETRELS », une première demande de comptabilisation a été constatée au débit du compte 4676 pour **521 773€** représentant la part de subvention déjà perçue par les divers partenaires (SEOR, Université de la Réunion, ONCFS).

Une deuxième demande de comptabilisation a été constatée au crédit du compte 44342 pour **1 051 968,81€** par contrepartie du compte 119 représentant la part revenant aux divers partenaires (SEOR, Université de la Réunion, ONCFS).

A l'issue de ces opérations, le compte 110 « report à nouveau – solde créditeur » fait apparaître un montant de 722 953,80€ en opérations créditrices au titre de 2021, tandis que le compte 119 « report à nouveau – solde débiteur » fait apparaître un montant de 1 728 320,32 € en opérations débitrices au titre de 2021.

Ainsi, le bilan a été impacté négativement à hauteur de 1 005 366,52 € afin de corriger les erreurs comptables sur exercices antérieurs.

3. Notes relatives aux postes du bilan

Les éléments rédactionnels de l'annexe doivent permettre de comprendre les opérations de l'année ayant eu un impact sur les données chiffrées du haut de bilan, mais également de comprendre les évolutions de l'actif entre N-1 et N, et le cas échéant en tendance sur plusieurs exercices.

3.1 L'actif immobilisé

Le seuil unitaire de signification qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme. Les seuils peuvent être définis par catégories d'éléments ou par types d'activités concernées. Le regroupement par lot n'est pas permis ; ainsi les seuils ne peuvent concerner que des immobilisations corporelles et des dépenses ultérieures immobilisables prises individuellement. La réflexion de l'organe délibérant pour fixer, par délibération, le seuil de significativité peut s'appuyer sur le seuil fiscal d'immobilisation défini dans le BOFIP : éléments d'une valeur unitaire hors taxes supérieurs à 500 €. Lors de la détermination de ce seuil, l'organe délibérant doit être en capacité de justifier son choix lorsqu'il déroge au seuil fiscal et, si besoin, de retraiter le résultat comptable afin de déterminer le résultat fiscal.

Le Conseil d'administration a confirmé ce seuil fiscal par délibération.

Cf. tableau 1 des immobilisations en annexe au présent document.

Des cessions de véhicules ont été comptabilisées pour un montant de 109 613,03 € en 2021, ainsi que différentes mises au rebut d'équipements informatique pour un montant de 71 735,84 €.

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 57 386,14 € en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 57 386,14 €, leur valeur nette est à zéro. **Cela traduit un parc immobilier incorporel vieillissant.**

Il s'agit pour l'essentiel de licences et de logiciels.

Immobilisations incorporelles en cours de production : néant.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation appliqués : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat augmenté des frais accessoires. Il n'a été pratiqué ni valorisation, ni dépréciation.

Les acquisitions nouvelles s'élèvent à 84 340,16€ (acquisition de divers matériels informatique et installation d'une œuvre d'art contemporain au parc).

Immobilisations corporelles en cours de production : le montant des dépenses comptabilisées sur les opérations en cours s'élève à **2 898,04 €** à savoir les dépenses nouvelles de l'année (mission de conception géotechnique implantation antenne SUD ...).

3.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des cautionnements et dépôts versés.

Leur montant est resté inchangé en 2021.

3.1.4 Les amortissements

Cf. tableau 2 des amortissements en annexe au présent document.

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent pour leur valeur brute au bilan. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire calculé au *pro rata temporis* à partir de la date de mise en service, suivant les dispositions suivantes adoptées par délibération du Conseil d'Administration.

Pour chaque catégorie d'immobilisations, une information est fournie sur :

- L'utilisation (consommation des avantages économiques attendus) ou les taux d'amortissement utilisés : pour les taux d'amortissement, voir annexe 1.
- Le(s) poste(s) du compte de résultat dans le(s)quel(s) est incluse la dotation aux amortissements : la dotation aux amortissements est comptabilisée au compte 6811. Le poste figure dans les charges d'exploitation du compte de résultat.

La méthode de comptabilisation par composants n'a pas été utilisée.

Motifs de la reprise dans des cas exceptionnels de l'amortissement : néant.

3.2 Les stocks et en cours

Cf. tableau 3 des stocks en annexe au présent document.

Éléments de méthodologie comptable relatifs aux stocks :

- Méthode d'évaluation des stocks : évaluation du coût d'entrée des stocks acquis à titre onéreux.
- Méthode de détermination du coût des stocks : coût réel, pour les éléments identifiables (ou non fongibles).
- Valeur brute comptable globale et valeur brute comptable par catégories appropriées à l'activité de l'entité.
- Ni dépréciations, ni charges financières en 2021.

Des stocks ont été comptabilisés à hauteur de **50 824,54 €** en fin d'exercice 2021 selon la méthode annulation stock initial, constatation stock final, soit une variation de -101,01 € (soit une diminution de 0,2 %). Il s'agit du stock de marchandises destinées à être vendues par la régie de recettes de l'établissement.

Il est à noter que **le montant du stock au 31/12/2021 représente encore 430 fois les ventes de l'exercice 2021.**

Le Parc devra mener une réflexion en 2022 sur le devenir de cette régie ainsi que le sur le sort de ce stock autour de la question de sa conservation et de sa valeur résiduelle.

3.3 Les créances

Cf. tableau 5 des créances en annexe au présent document.

Les créances détenues par l'établissement doivent être distinguées selon leur nature et leur échéance (moins d'un an ou plus d'un an). Elles ont été comptabilisées à la prise en charge des pièces budgétaires correspondantes (titres et demandes de reversement).

A noter pour 2021 : ni créances représentées par des effets de commerce (compte 413 « Clients - Effets à recevoir sur ventes de biens ou de prestations de services »), ni purement de créances par nature de décision (admissions en non-valeur ou remises gracieuses).

La plupart des créances de l'établissement sont à échéance de moins d'un an.

Il n'y a pas eu de dépréciation de créances comptabilisées en 2021.

➤ **Les créances clients** restant à recouvrer à la fin de l'exercice 2021 s'élèvent à **66 287,86€** (dont **8 311,63€** de créances douteuses et **46 329,10€** d'autres créances antérieures à 2020). Parmi elles, plusieurs créances découlent de condamnations de particuliers, les plus anciennes datent de 2014 et deux créances de 12 859,56€ et 21 718,54€ relèvent de procédures collectives en cours (LJ SA HYDRO REUNION et SàRL LES JARDINS DE MANAPANY).

➤ **Des créances fournisseurs** au titre d'avances perçues sur commandes de biens ou de travaux sont constatées pour **98 310,45€**.

➤ **Des créances sur collectivités publiques** sont comptabilisées à hauteur de **258 495,44€** correspondant à des soldes de paiement restant à percevoir sur la subvention d'investissement octroyée en 2010 pour la Maison du Parc et l'espace scénographique (226 485,44€).

La phase de réception de chantier ayant pu être finalisée en 2018, il reste à contrôler l'exigibilité de ce reste à recouvrer au regard des dépenses effectives.

Ce contrôle n'ayant pu être mené en 2021, il convient de le finaliser en 2022.

Le solde des subventions de fonctionnement est de **32 012€**. Toutefois, les régularisations opérées sur compte de tiers pour l'opération LIFE FORET SECHE (voir paragraphe 2.2.3 supra) ont généré **un solde anormalement créditeur de 7 960,51 €**.

Il fera l'objet d'une correction en 2022 dès réception de l'avenant signé et de l'encaissement du solde de la subvention de la DEAL (27 010€) avant reversement au Conservatoire du Littoral.

Le solde des opérations pour compte de tiers dont le PNRUn est chef de file (ONCFS, Université de la Réunion et SEOR) est de **39 970,51€** (compte 44342). Ce solde est à mettre en lien avec l'anomalie précitée et avec le compte 4676 créditeur (475 170,71) traduisant les montants restant à percevoir.

➤ **Diverses autres créances** sont également comptabilisées pour :

- **19 184€** s'agissant de l'avance initiale versée à **Pôle Emploi** dans le cadre de la nouvelle **convention de gestion** des aides au retour à l'emploi du 1^{er} juillet 2020 ;
- et **43 130,94 €** de constatation d'un trop verser à rembourser par l'Université de la Réunion dans le cadre de la fiabilisation des opérations pour compte de tiers évoquée précédemment (LIFE PETRELS).

3.4 Les valeurs mobilières de placement et disponibilités

L'établissement n'est pas concerné par les valeurs mobilières de placement, ni les effets de commerce.

Quant à la trésorerie, elle s'établit à un montant de 4 544 205,33 € au 31/12/2021, en progression de 57,57% par rapport au 31/12/2020.

Il est à noter qu'à la création du compte DFT auprès de la DDFIP 34 des mouvements artificiels de crédit et de débit ont affecté comptablement et budgétairement les opérations retracées en janvier dans les écritures de l'établissement, affectant indûment les masses à due concurrence du solde créditeur du compte DFT au 31/12/2020.

3.5 Les financements reçus

Cf. tableau 3 des financements de l'actif en annexe au présent document.

Ils concernent notamment les financements externes des actifs (FEA) reçus par le PNRUN. Au regard de l'importance des liens existant entre l'État et les organismes publics, la fiabilisation du haut de bilan est fondamentale. En effet, les FEA apportés par l'État aux organismes publics peuvent être comptabilisés dans les comptes de l'État au compte 26 relatif aux participations financières. La valorisation des organismes figurant au compte 26 de l'État est corroborée avec les valeurs des FEA issus de l'État inscrites dans le bilan des organismes au comptes (10x).

L'annexe des comptes financiers des organismes permet de comprendre l'évolution des comptes de fonds propres des organismes, notamment concernant les apports de l'État sous forme de FEA et donc de fiabiliser la cohérence entre les données financières des organismes et ceux de l'État.

Les principaux financements dont l'organisme bénéficie (financements en cours ou nouveaux financements de l'exercice), distinguant les financements de l'actif émanant de l'État de ceux émanant d'autres tiers sont présentés dans le tableau 3 en annexe.

Les soldes cumulés nets des divers financements perçus, ventilés par origine figurent à l'annexe 3. La reprise des financements est comptabilisée au compte 7813. **Elle suit le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée.**

3.6 Les provisions

Cf. tableau 4 des provisions en annexe au présent document.

Au regard des pratiques des établissements publics comparables, le type de provision suivant devra être considéré, en tant que de besoin, au titre de l'exercice 2022 :

- Provision pour charges notamment au titre de la régularisation de l'ISS 2020 des agents des corps techniques du MTE, ou encore des contentieux avec des agents.

Le solde de provision constatée en 2015 en lien avec les deux opérations LIFE a été reprise en totalité (65 000€), celle-ci n'ayant plus lieu d'être depuis leur requalification en opérations pour compte de tiers.

La provision constituée, comme le prévoit la réglementation, au titre des allocations perte d'emploi et indemnités de licenciement a été augmentée de 118 093,33 € en 2021, pour être portée à un montant de 264 276,98 € au 31/12/2021.

S'agissant des passifs sociaux, un changement de méthode a été proposé par l'AC pour le calcul des provisions pour congés sur CET (cf. paragraphe 2.2.1 de la présente annexe). Ces provisions doivent désormais être ventilées entre les provisions « net à payer agent » et les charges sociales et fiscales conformément aux préconisations de l'instruction comptable commune. Les modalités de calculs sont également révisées. Toutefois, l'établissement n'a pas souhaité s'engager dans cette démarche pour 2021. La prise en compte de la nouvelle méthodologie devra être effective en 2022.

Pour 2021, le solde présent au compte 1582 correspond donc au stock existant de congés au 31/12/2020.

3.7 Les dettes

Cf. tableau 5 des dettes en annexe au présent document.

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans.

➤ Fournisseurs d'immobilisations : 17 304,28€. Elles sont constituées des retenues de garantie de 2012 à 2017. Elles concernent les marchés de la Maison du Parc et de la scénographie. Le dossier concernant l'entreprise défaille suite à des conflits entre cessions de créances en cascade, saisies, et procédure collective a pu être régularisé en 2021.

Les dossiers restants devront être examinés en 2022 pour remboursement ou régularisation.

➤ Dettes fournisseurs pour factures non parvenues ou autres : 60 759,91 €.

➤ Dettes sociales (personnel et cotisations sociales) : 58 929,90€ correspondant aux anciens soldes de pensions civiles diminués des avances du personnel à rembourser.

A noter qu'une opération exceptionnelle d'apurement de ces pensions civiles antérieures à 2016 (à l'initiative de l'agent comptable et après saisine de la DGFiP) avait été proposée en recette exceptionnelle pour 61 100,62 € soldant ainsi le compte 4372, mais n'a pas été acceptée par l'établissement. Il s'agit pourtant de créances prescrites et dont l'apurement n'aura aucun effet sur la situation des agents concernés.

➤ Dettes fiscales : 14 947,76€ de prélèvement à la source à prélever en janvier 2022.

Aurait dû également y figurer la taxe sur salaires de décembre 2021 (10 426 €) pour solde de 2021 calculé et déclaré en janvier 2022.

Le Parc devra se conformer à cette obligation comptable en 2022 en émettant une CAPAC (charge à payer à comptabiliser) lors des opérations d'inventaire.

3.8 Autres informations concernant le bilan

L'exploitation des alertes issues de l'infocentre au regard des fichiers typés « 06 – document annuel définitif » impose d'apporter les éléments d'information complémentaires suivants :

- Sens erroné du compte 421 : **indû sur salaire en cours de régularisation.**
- Sens erroné du compte 4417 : **les écritures de régularisation portant sur les opérations pour compte de tiers n'ont pas été achevées en 2021 comme initialement prévu, générant un solde anormalement créditeur au compte 4417. L'information et la justification ont été portées dans l'annexe du comptable. La régularisation interviendra début 2022.**
- Compte 4091 non soldé : **solde débiteur justifié mais dont l'apurement fera l'objet d'une attention particulière en 2022.**
- L'apurement au cours de l'exercice des comptes clients est inférieur 50% : vérifier que des actions de recouvrement ou des demandes d'admission en non-valeur sont en cours : **les travaux de régularisation des opérations pour compte de tiers ont généré des écritures négatives en recettes.**
- Aucune écriture constatée au compte 656 alors même que le produit de la cession d'un élément d'actif a été constatée au compte 756 : : **la mise en qualité des écritures du haut de bilan sera réalisée en 2022 à l'occasion du déploiement du nouvel outil Immobilisations et des régularisations à venir.**
- Le compte 441X n'est pas ouvert ou présente un solde créditeur : vérifier que l'établissement ne perçoit pas de subvention ou qu'il comptabilise bien les subventions acquises sans attendre leur encaissement : **les écritures de régularisation portant sur les opérations pour compte de tiers n'ont pas été achevées en 2021 comme initialement prévu, générant un solde anormalement créditeur au compte 4417. L'information et la justification ont été portées dans l'annexe du comptable. La régularisation interviendra début 2022.**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2021 – PARC NATIONAL DE LA REUNION

	2020	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	-486 014,76	1 177 778,34
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	429 641,37	410 967,61
- Plus-values de cessions	33 900,72	24 800,00
- Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	210 053,34	210 383,34
Capacité d'autofinancement	-300 327,45	1 353 562,61
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks	-3 733,35	-101,01
- créances d'exploitation	-322 558,81	-1 206 985,56
- Dettes d'exploitation	104 076,84	-185 406,12
- Autres créances liées à l'activité	77 877,37	80 563,55
- Autres dettes liées à l'activité (y compris les intérêts courus)	-259 497,92	430 443,00
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-207 333,74	2 725 122,51
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	76 731,31	84 340,16
Cession d'immobilisations	33 900,72	24 800,00
Réduction d'immobilisations financières		
Subvention d'investissement reçues	0,00	0,00
Réduction des capitaux propres (régul opérations pour compte de tiers)		1 005 366,52
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-42 830,59	-1 064 906,68
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Nouveaux emprunts	0,00	0,00
Remboursement d'emprunts	0,00	0,00
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0,00	0,00
Variation de trésorerie	-250 164,33	1 660 215,83
Trésorerie d'ouverture	3 134 153,83	2 883 989,50
Trésorerie de clôture	2 883 989,50	4 544 205,33
Variation de trésorerie	-250 164,33	1 660 215,83

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	2020	2021	Variations 2020/2021
Produits de fonctionnement	7 607	9 041	+18,85%
Produits sans contrepartie directe	7 310	8 684	+18,79%
Produits directs d'activité	87	82	-5,30%
Autres produits	210	275	+31,10%
Charges de fonctionnement	8 009	7 830	-2,23%
Achats	0	0	SO
Consommations marchandises et approvisionnements liés activité	1 562	1502	-3,85%
Charges de personnel	5795	5 648	-2,54%
Autres charges de fonctionnement	223	205	-8,11%
Dotations amortissements, provisions et valeur nette comptable actifs cédés	430	476	+10,78%
Charges spécifiques (interventions)	86	34	-60,82%
Charges de fonctionnement et intervention	8 065	7 864	-2,85%
Résultat d'exploitation	+56	+26	SO
Produits financiers	0	0	
Charges financières	0	0	
Résultat financier	0	0	
Résultat	-486	+1 178	SO

La structure et l'évolution du compte de résultat pour 2021 ne traduisent aucun effet Plan France Relance, et l'exercice 2021 semble toujours marqué par la crise sanitaire du point de vue de l'activité.

4.1 Les produits de fonctionnement

Il s'agit ici de constater dans l'exercice les produits par nature qui se rapportent à l'activité normale et courante de l'établissement (comptes de racines 70 à 75) ou à sa gestion financière (comptes de racine 76). Les produits sont, en principe, enregistrés hors taxes collectées.

Le fait générateur d'un produit correspond à l'acquisition du droit par l'organisme. Le produit est rattaché à l'exercice au cours duquel il est acquis à l'organisme, dès lors qu'il peut être mesuré de manière fiable.

Le PNRun n'a pas mis en place le dispositif de certification d'acquisition du droit (équivalent en recettes de la certification de service fait en dépenses), le SI financier actuel ne le permettant pas.

Ces ressources incluent les subventions d'exploitation et/ou ressources spécifiques perçues, dont pour l'essentiel la contribution versée par l'Office Français de la Biodiversité pour le compte de l'Etat ainsi que de subventions provenant de collectivités et divers autres organismes publics ou privés (dons). L'établissement perçoit, en outre, des redevances d'exploitation (dont redevance d'utilisation de la marque déposée « Esprit parc national ») ainsi que le produit des ventes « boutique » encaissé par la régie de recettes du parc.

La contribution financière versée par l'OFB pour l'exercice 2021 s'élève à 6 812 323,73 € (arrêté du ministère de la transition écologique en date du 31/12/2020 publié au Journal officiel le 9 janvier 2021). Ce montant était de 6 810 101,00 € en 2020 (6 745 751 € en 2019), soit une **augmentation de 0,03%**.

Dotation 2021	17-janv	15-févr	1er mars	15-mai	1er juillet	1er août	1er octobre	2 novembre
6 812 323,73	0,00	1 873 389,05	0,00	1 873 389,05	0,00	2 179 943,58	0,00	885 602,05

Les autres contributions publiques s'élèvent à 1 790 234,62€ au titre de divers programmes en cours.

	2019	2020	2021
État	6 760 307,00	6 928 235,55	7 739 529,10
Région	-	22 085,47	71 624,94
Département	-	-	295 853,95
Communes et groupements de communes	-	-	-
Union européenne	10 262,70	157 088,00	396 964,17
Autres collectivités et organismes publics	-	-	0,00
Dons et legs	4 344,00	122 809,50	81 333,50
Autres subventions de fonctionnement	-	80 068,50	98 586,19
	6 774 913,70	7 310 287,02	8 683 891,85

Les dons et legs sont en nette régression en 2021 (-33,77%), pour s'établir à **81 333,50 €**, soit **0,9% du total des recettes de l'établissement**.

Le produit des ventes de biens ou de prestations de service sont quasi nuls par rapport à 2020, et d'une manière générale par-rapport aux autres Parcs.

Ce montant de 118€ reflète les ventes de produits par la régie. Sa très faible activité après une longue période de mise en sommeil (2019-2020) milite en faveur de sa suppression.

	2019	2020	2021
Ventes de produits finis	-	-	-
Etudes	-	-	-
Prestations de services	-	35 000,00	-
Ventes de marchandises	-	1 581,00	118,00
Mise à disposition de personnel facturée	-	-	-
Autres produits d'activités annexes	-	-	-
	-	36 581,00	118,00

Les divers autres produits de gestion essentiellement constitués :

- des produits des redevances. **L'exonération exceptionnelle** de paiement des redevances d'utilisation de la marque déposée « Esprit parc national », suite à la décision du 29 mai 2020 de l'Office Français de la Biodiversité, propriétaire de la marque, n'a pas été reconduite en 2021. Leur montant reste cependant très faible (1 450€).
- et de divers autres produits dont une nouvelle condamnation juridictionnelle à l'encontre d'un particulier pour un montant de 11 910€.

	2019	2020	2021
Redevances pour concessions, brevets, licences	-	-	1 450,00
Revenus des immeubles non affectés aux activités	13 718,54	-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 034,04	33 900,72	24 800,00
Produits spécifiques	-	1 550,00	-
Produits de gestion provenant de l'annulation de	1 857,60	7 971,61	31 295,17
Contentieux	-	-	11 910,00
Autres produits divers	2 253,04	6 908,97	12 732,30
	19 863,22	50 331,30	82 187,47

Les cessions d'actif ont été moindres qu'en 2020, avec un produit de 24 800€.

4.2 Les charges de fonctionnement

Montant détaillé des frais accessoires d'achat lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature prévus à cet effet : néant.

Les charges d'exploitation sont en légère diminution de 2,23 % du fait notamment de l'évolution des charges de personnel qui accusent une diminution de 2,54% par rapport à 2020.

	2019	2020	2021
Rémunération du personnel	4 123 806,91	4 243 159,49	4 178 697,43
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	1 506 118,01	1 513 866,11	1 432 678,74
prestations directes- allocations familiales	5 065,20	4 557,00	3 540,60
OEuvres sociales	6 030,33	3 074,87	2 868,36
Médecine du travail, pharmacie	3 712,22	2 162,50	2 068,35
Accidents du travail et maladies professionnelles	522,67	58,52	31,25
Autres charges de personnel	26 312,97	27 776,85	27 774,67
	5 671 568,31	5 794 655,34	5 647 659,40

Les divers achats du Parc connaissent une baisse globale d'un tiers.

	2019	2020	2021
Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	6 998,46	3 733,35	101,01
Achats d'études et prestations de services (Incorporés aux ouvrages et aux produits)	-	3 689,00	20 940,50
Achat de matériel, équipements et travaux (Incorporés aux ouvrages et aux produits)	-	4 536,00	5 332,17
Électricité	23 197,97	31 110,36	24 093,06
Carburants et lubrifiants	34 679,19	22 696,50	24 386,48
Eau	1 305,06	1 373,08	603,03
Autres fournitures non stockables	-	-	-
Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 137,15	7 533,02	26 042,51
Fournitures administratives	10 536,39	8 080,13	6 001,82
Linge, vêtements de travail	35 869,91	26 716,39	24 712,16
Fournitures et matériels d'enseignement et de recherche non Immobilisés	-	-	-
Autres matières et fournitures non stockées	82 594,66	122 532,29	27 258,52
Achats de marchandises	-	-	-
	205 318,79	232 000,12	159 471,26

De la même façon, les services extérieurs liés à des coûts récurrents baissent de 10% en moyenne.

	2019	2020	2021
Locations	104 671,59	113 616,70	102 257,44
Entretien et réparations	214 487,21	229 540,13	119 818,44
Primes d'assurance	23 458,05	19 126,83	18 532,75
Etudes et recherches	20 579,16	38 469,77	101 589,75
Divers	936,00	21 475,84	37 704,82
	364 132,01	422 229,27	379 903,20

Les autres services extérieurs en revanche augmentent *in fine* de 6,04 %.

	2019	2020	2021
Personnel intérimaire	46 398,10	-	18 395,96
services civiques	7 481,25	10 701,60	20 229,30
gratifications stagiaires	24 096,74	14 585,11	11 400,60
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	25 617,17	14 011,39	110 578,76
Publicité, publications, relations publiques	82 562,77	146 784,11	52 763,47
Transports de biens et transports collectifs du personnel	9 467,48	35 769,60	25 764,17
Voyages et déplacements du personnel	29 218,73	19 354,38	10 712,03
Frais de déménagement	8 871,43	-	11 780,34
Missions	44 534,80	46 663,75	62 516,58
Réceptions	35 713,26	21 852,02	19 510,08
Frais postaux et frais de télécommunications	36 657,87	44 219,47	24 331,43
Services bancaires et assimilés	-	-	-
Concours divers	3 000,00	3 015,00	3 375,00
Formation continue du personnel de l'établissement	38 329,75	22 901,44	31 951,55
Prestations extérieures de gardiennage	1 176,48	976,51	1 502,74
Prestation extérieure de nettoyage	73 244,57	51 779,23	52 556,86
Prestations extérieures d'informatique	4 808,57	30 498,68	19 102,60
Autres - divers	419 188,66	444 252,82	485 688,58
	890 367,63	907 365,11	962 160,05

Enfin, la dotation aux amortissements en 2021 a augmenté de 10,78% pour se fixer à 475 967,61€.

4.3 Les charges d'intervention

Le montant des charges d'intervention comptabilisées s'élève à **33 644 €**, en forte baisse plus de 60% par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit de subventions versées sous condition de réalisation à des particuliers, des collectivités territoriales ou des associations pour des actions de valorisation du patrimoine naturel ou culturel ou des actions en faveur de la protection de la biodiversité. Elles prennent la forme de dispositifs d'intervention pour compte propre.

Elles représentent **0,43% des charges de l'établissement en 2021**.

	2019	2020	2021
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits	18 616,71	2 029,99	6 142,32
Conseils et assemblées	6 393,82	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00	-	-
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux ménages	950,00	-	-
Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux entreprises	-	7 500,00	-
Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux collectivités territoriales	26 469,13	5 015,00	-
Charges d'intervention pour compte propre - Transferts aux autres entités	374 768,57	73 351,49	33 644,00
Diverses autres charges	1,31	15 031,65	7 693,71
	437 199,54	102 928,13	47 480,03

Il n'a été constaté ni charges à payer, ni provisions au titre des dispositifs d'intervention. La variation des engagements hors bilan a été constatée en classe 8.

4.4 Les produits financiers

Néant.

4.5 Les charges financières

Néant.

4.6 Les impôts et taxes

Les impôts, taxes et versements assimilés sont des charges correspondant aux versements obligatoires à l'État et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques et aux versements institués par l'autorité publique, notamment pour le financement d'actions d'intérêt économique ou social.

Evolution des impôts et taxes

	2019	2020	2021
Taxe sur les salaires	116 565,00	122 014,00	105 337,00
Versement de transport	54 617,33	57 140,56	54 549,67
Allocation logement	15 171,88	16 023,11	15 373,21
Taxe foncière	3 879,00	7 771,00	3 878,00
Autres droits	4 060,70	3 123,82	12 054,14
	194 293,91	206 072,49	191 192,02

Ces charges ont diminué de 7,22% en 2021. Cette baisse est cependant artificielle puisque le Parc n'a pas comptabilisé en 2021 la taxe sur les salaires au titre de décembre (cf. paragraphe 3.7 de la présente annexe). Il devra donc en comptabiliser 13 mois en 2022.

4.7 Charges et produits imputables à un autre exercice

Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

- des charges imputables à un autre exercice : sans montant ou opération significatifs.
- des produits imputables à un autre exercice :
- des remboursements divers tels que charges de personnels ;
- mais aussi le remboursement d'une avance de 15 000€ sur une subvention versée ;
- ainsi que l'annulation de l'indemnisation de 13 667,06€ liée aux réserves sur l'achèvement des travaux du Siège par la société défailante visée au paragraphe 3.7 et compensée avec le solde de la retenue de garantie à lui reverser (protocole transactionnel du 2/08/2021).

5. Autres informations

5.1 Evènements postérieurs à la clôture

Les événements post-clôture sont tous les événements intervenant entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes annuels et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la situation économique et financière de l'organisme.

Sans objet pour 2021.

5.2 Engagements hors bilan

Les entités doivent également fournir en annexe une information relative aux engagements et aux opérations hors bilan dès lors qu'ils sont significatifs et que leur connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Aucune provision pour des régimes de retraite n'est constituée, l'Etat assurant le régime général de pensions des personnels civils de l'établissement.

En application de l'instruction 15-0004 du 06/07/2015 relative aux modalités de comptabilisation des dispositifs d'intervention, reprise dans la norme 13 de l'instruction commune, les engagements de l'établissement au titre des dispositifs d'intervention pour compte propre sont traités soit en charges à payer, soit en Engagements Hors Bilan en raison de l'incertitude relative au montant et à la date à laquelle les restes à payer devront être versés aux bénéficiaires.

Ils s'élèvent, s'agissant des **dispositifs d'intervention**, à **198 592,80 €**. Cf tableau joint.

5.3 Effectifs

Les informations concernant les effectifs relèvent du rapport de présentation ou de gestion établi par l'ordonnateur, et sans être redondant avec les informations portées par le DPGECP. Cependant, si cela est possible, une information peut être retracée dans l'annexe sur ce sujet, notamment en ce qui concerne la ventilation par catégories des effectifs, qui peut être indiquée en équivalents temps plein travaillé (ETPT) au 31 décembre de l'exercice selon la répartition suivante :

- emplois rémunérés par l'établissement, sous statut de droit public ou de droit privé :
 - ✓ titulaires
 - ✓ non titulaires
- emplois mis à disposition de l'organisme (rémunérés par l'État, d'autres collectivités ou organismes) :
 - ✓ rémunérés par l'État
 - ✓ rémunérés par d'autres collectivités ou organismes

L'information relative au personnel à temps plein et à temps partiel peut également être mentionnée.

Sans objet pour 2021.

5.4 Contrats à long terme

De par leur nature pluriannuelle, les contrats à long terme nécessitent un suivi particulier couvrant plusieurs exercices. L'annexe des états financiers doit donc fournir une information spécifique et complète afin de faciliter leur suivi. Ces opérations sont définies dans le fascicule 19 relatif aux contrats à long terme.

Sans objet pour 2021.

5.5 Contrats concourant à la réalisation d'un service public

Les contrats concourant à la réalisation d'un service public permettent à un organisme de rendre des services publics aux usagers en faisant participer d'autres entités, privées ou publiques selon les cas, à la réalisation, à la construction, au développement ou au financement de biens permettant de fournir un service public directement ou par l'intermédiaire de ces tiers qui en assurent alors, en outre, l'exploitation.

Les actifs et les passifs provenant de contrat concourant à la réalisation d'un service public font l'objet de développements individualisés dans l'annexe des états financiers de l'organisme partenaire. Les informations fournies sur les éléments provenant des contrats concourant à la réalisation d'un service public sont *a minima* celles qui seraient requises si ces éléments ne provenaient pas de ces contrats.

Sans objet pour 2021.

5.6 Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats d'économie d'énergie

Conformément aux dispositions du protocole de Kyoto relatif aux changements climatiques, un mécanisme d'échanges des droits d'émission des gaz à effet de serre a été défini afin de réguler les activités économiques polluantes et ainsi, de lutter contre le réchauffement climatique. Les exploitants de sites polluants sont dénommés « assujettis ». En début d'exercice, les organismes « assujettis » reçoivent des quotas d'émission de gaz à effet de serre et lors de leur activité annuelle, les consomment.

Conformément aux dispositions de la norme 21 « Les quotas d'émission de gaz à effet de serre », l'annexe des états financiers d'un organisme doit fournir une information concernant les quotas reçus et consommés au titre de sa nature d'exploitant assujetti. De par leur nature, les quotas d'émission sont classés en stocks. L'annexe expose les mécanismes des systèmes d'échange des quotas d'émission et les traitements comptables associés.

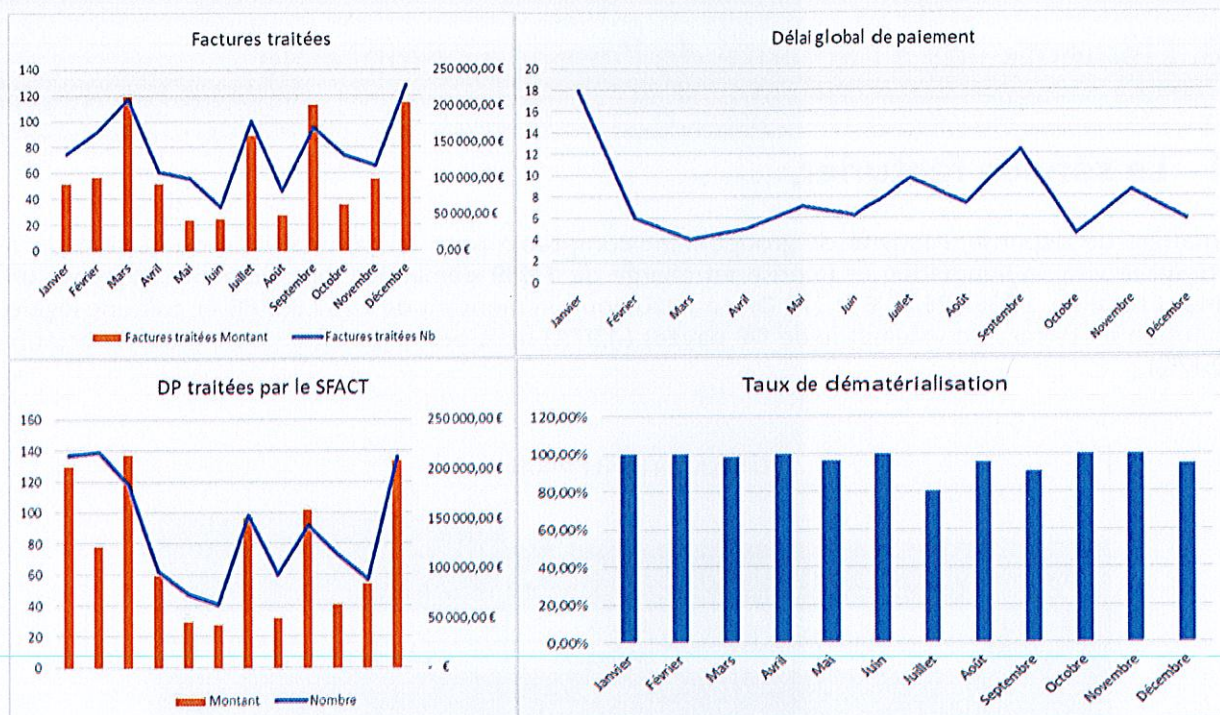
Sans objet pour 2021.

6. Eléments liés à l'activité de l'agence comptable

6.1 Le service facturier.

En matière de dépense, l'activité du groupement comptable pour le parc national de la Réunion a porté sur le visa, la liquidation et la prise en charge de **1 689 demandes de paiement (DP) pour un montant total de 1 935 926,25 €** (1 723 DP en 2020 pour un montant de 1 752 367,86 €), soit une légère diminution en termes de volumétrie de DP payées (-1,97%) mais des enjeux financiers plus importants (+10,47%).

Tableau de bord PNRUN			Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Factures	Factures traitées	Nb	1 197	1 256
		Montant	1 764 667,82 €	1 301 907,22 €
	Factures non liquidées (validées)	Nb	25	
		Montant	26 787,76 €	
	Factures rejetées	Nb	31	
		Montant	64 718,50 €	
	Facture avec référence EJ	Nb		
		Montant		
	Facture avec référence AC	Nb		
		Montant		
Taux de facture avec références	Taux (montant)			
SF	Dématérialisation	Nb	1 150	376
		Montant	1 599 807,65 €	586 625,99 €
		Taux	96,07%	29,94%
	SF liquidé	Nb	1 210	
		Montant	1 684 607,89 €	
Ancienneté SF constaté	Nb jours	-		
DP (exclusion DP Paie)	DP payées	Nb	1 689	1 723
		Montant	1 935 926,25 €	1 752 367,86 €
	DP sans paiement	Nb	2	
		Montant	1 118,50 €	
	DP annulées	Nb	10	
		Montant	15 958,73 €	
	FRED	Nb	413	
		Montant	45 816,80 €	
DP traitées SFACT (hors FRED)	Nb	1 257		
	Montant	1 859 627,39 €		
DP ordonnateur	Nb	19		
	Montant	30 482,06 €		
DGP et IM	DGP	Nb jours	7,8	35,0
	IM liquidés	Montant		



Conformément à la tendance globale, les factures traitées sont en augmentation (+21 % en nombre), tout comme les DP traitées par le SFACT (+139% en nombre +144 % en montant) et les SF liquidés (+296 % en nombre + 142% en montant). Les SF liquidés sur le seul mois de décembre représentent 30 % des SF liquidés sur toute l'année en nombre et 32 % en montant.

Il est proposé à l'ordonnateur de lisser cette activité sur l'ensemble de l'année pour l'exercice 2022.

Le taux de facture avec référence à l'EJ ou à l'AC reste en constante augmentation pour s'établir à presque 70 % sur le mois de décembre.

Afin d'améliorer ce taux sur l'exercice 2022, l'ordonnateur est invité à échanger avec Idom Technologies (24 factures), CADI (24 factures), Société réunionnaise du radiotéléphone (28 factures) EDF (23 factures) et Orange (63 factures).

Le délai global de paiement est de près de **8 jours en 2021 pour le PNRUn**, soit la même moyenne que pour l'ensemble du service facturier. Il est en très nette diminution par-rapport à 2020 (35 jours), et le passage en service facturier au 1^{er} janvier 2021.

Il convient de noter que le PNRUn représente 6,91% des DP traitées par le SFACT en 2021 (mais 5,17% au regard des enjeux financiers traités).

6.2 Le service de la paye.

La sécurisation du processus paye en mode CHD ayant montré ses limites, compte tenu des difficultés pointées dans une étude externe et au travers d'un audit interne mené au cours du deuxième semestre 2020, un retour à un contrôle exhaustif s'imposait à compter de 2021, pour l'ensemble des établissements rattachés.

Les contrôles mensuels ont porté sur tous les entrants, tous les sortants et toutes les variations de paye (indices, régime indemnitaire, changement de grilles, RIB) par-rapport au mois précédent.

Le contrôle de la paye des agents du Parc a conduit au contrôle de **360** bulletins de payes sur un nombre total de **1202**, soit un taux de contrôle de 29,95 %. Ce contrôle a fait apparaître 46 anomalies (35 demandes de PJ complémentaires + 11 recalculs) soit **un taux d'anomalies de 12,77 %**.

6.3 Le service du recouvrement

En matière de recouvrement, comme en 2020, la campagne de poursuites est restée limitée en raison de la crise sanitaire et du maintien du télétravail obligatoire plusieurs jours par semaine.

Néanmoins, 83 titres ont été visés et pris en charge pour un montant total de **8 760 733,68€** (102 titres pris en charge en 2020).

S'agissant des créances clients, le taux de recouvrement sur exercice en cours est de **55,49%**. Celui des financements publics est de **100%**.

Des actions de recouvrement offensifs ont été menées en tant que de besoin (lettres de relance et mises en demeure notamment).

6.4 Le service de la comptabilité

Le service comptabilité a, quant à lui, réalisé en 2021 notamment :

- de façon quotidienne, les travaux d'apurement des comptes de tiers des douze établissements rattachés, ainsi que la régularisation des écritures erronées.
Ainsi, 100% des recettes perçues avant émission des titres ont été régularisées, de même que 100% des dépenses payées avant ordonnancement et 100 % des pensions civiles.
- de façon hebdomadaire, la comptabilisation du relevé DFT de chacun des 12 établissements, mais également des moyens de paiement reçus.
- de façon mensuelle, la constitution du tableau 7 « plan de trésorerie » au vu des opérations exécutées, à destination des ordonnateurs. Il est à noter qu'à compter de l'automne 2021, l'automatisation de la production de ce tableau dans l'outil a été fiabilisée, permettant aux deux agents concernés de se concentrer sur les travaux d'apurement et de mise en qualité comptable.
- de façon mensuelle, le visa de l'ensemble des balances et pièces justificatives des 27 régisseurs.
- de façon périodique, les travaux de régularisation participant à la fiabilisation des comptes de hauts de bilan.

Visa du compte financier de l'exercice 2021

Vu le décret n°12-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24,32 et 212

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur comprend

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- La balance des valeurs inactives. (le cas échéant)

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à la Plaine des Palmistes, le


Le Directeur

Jean-Philippe DELORME